

RAPPORT D'ACTIVITE



CHANTIERS « *Eco-TIG Provence* » Appel à projets MobBiodiv'2020 Rapport final de fin de projet 2021-2023



Juillet 2023

Appel à projets MobBiodiv' 2020

Rapport final

Nom du projet : Eco-TIG Provence

Nom de l'organisation bénéficiaire de l'aide : CEN PACA



Chantiers Eco-TIG Provence

Rapport final de fin de projet 2021-2023

Bouches-du-Rhône (13)

Document réalisé par :

Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA, Coordinateur des chantiers Eco-TIG Provence
Axel WOLFF- CEN PACA, Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône

Relecture réalisée par :

Julie Delauge – CEN PACA, Directrice adjointe

Équipe de terrain :

Etienne BECKER - CEN PACA, Garde Technicien
Vincent BERTUS - CEN PACA, Responsable des Gardes Techniciens
Hubert DUPICZAK - CEN PACA, Garde Technicien
Ghislaine DUSFOUR - CEN PACA, Conservatrice de la réserve RNR de la Poitevine
Thibaut FAVIER - CEN PACA, Garde Technicien
Alexis FROSTIN - CEN PACA, Garde Technicien
Matteo FLORES - CEN PACA, Garde Technicien
Benoit GIRARD - OFB aux Grandes Cabanes du Vaccarès Sud, Garde Technicien
Delphine HAAS - PNR des Alpilles - Conservatrice de la RNR de L'Ilon
François LESCUYER - RNN de Camargue, Garde Technicien SNPN
Marion LOURENCO - RNR Tour du Valat, Garde Technicien
Sylvain CEYTE – Parc naturel régional de Camargue
Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA, Coordinateur des chantiers Eco-TIG Provence
Bénédicte MEFFRE - CEN PACA, Adjointe au responsable du pôle 13
Gaëtan PLOTEAU - PNR de Camargue - Chargé de mission Natura 2000 des sites « 3 marais »
Claire TETREL - OFB aux Grandes Cabanes du Vaccarès Sud, Conservatrice de la réserve
Axel WOLFF - CEN PACA, Responsable du pôle 13
Les bénévoles de l'Association A ROCHA
Milan Arnoult, bénévole du CEN PACA
45 Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ)

Date de réalisation du projet : décembre 2020 à avril 2023

Date de réalisation des chantiers : juin 2021 à avril 2023

Date de rédaction du rapport : Juillet 2023

Citation recommandée : Martinez, JP et Wolff, A (2023). Chantiers « Eco-TIG Provence », Appel à projets MobBiodiv'2020 - Rapport final 2020-2023. CEN PACA. 17 pages + Annexes

Photo de couverture :

Chantier Eco-TIG sur la Petite Camargue de Saint-Chamas - © JP Martinez – CEN PACA

Remerciements :

SPIP des Bouches-du-Rhône : David Lauréote, directeur fonctionnel ; Jean Cauvé, chef d'antenne Arles-Tarascon ; Fiona Mussino, directrice milieu ouvert Arles-Tarascon ; Estelle Froc, directrice centre de détention de Tarascon ; Belkacem MEBARKI, DPIP centre de détention de Tarascon ; Olivier Marcy, chef d'antenne Aix-en-Provence, Karin Milhau, directrice milieu ouvert Aix-en-Provence ; les conseillères et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation : Sohad Zouari, Nabil Arroub Pauline Langlois (Arles-Tarascon), Solenne Brunel, Marie-Capucine Dorac, Kelly Charlot, Nadine Martin, Morgane Lafon (Aix-en-Provence).

Tribunal Judiciaire de Tarascon : Laurent Gumbau, procureur de la République ; Camille Theurrelle, Vice-procureure ; Patrick Desjardins, procureur de la république ; Céline Chéron, présidente ; Christine Santini-Richard, Vice-Présidente chargée de l'application des peines.

ATIGIP : Nadia Doghmane, référente territoriale Aix-en-Provence ; Sebastian Bach, référent territorial Tarascon ; Catherine Bouteyron, référente territoriale Var ; Annie Perez, référente territoriale Vaucluse.

OFB : Eric Hansen, directeur interrégional PACA-Corse ; David Moulin, chef de service régional ; Jean-Yves Bichaton, chargé de mission ; Jean-Marc Fau, chef du service départemental 13.

Fondation du Patrimoine : Jean-Claude Fourès, des Bouches-du-Rhône ; Didier Bonfort, Délégué Patrimoine naturel et biodiversité - Région Sud ; Ludivine Rogliano, chargée de mission PACA.

Préfecture de Police de Marseille : Jean-Christophe Roux, chef du bureau de la prévention de la délinquance.

Gestionnaires et propriétaires d'espaces naturels : Marion Lourenço, Anthony Olivier et Damien Cohez, Tour du Valat ; François Lescuyer et Silke Befeld, SNPN ; Benoît Girard et Claire Tetrel, OFB ; Sylvain Ceyte, Florian Leborne et Gaëtan Ploteau, Parc naturel régional de Camargue ; Delphine Haas, Parc naturel régional des Alpilles ; Timothée Schwartz, A ROCHA ; Stéphanie Bertrand et Lionel Allègre, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

CEN PACA : Alexis Frostin, Audrey Hoppenot, Bénédicte Meffre, Cécile Ponchon, Delphine Lenôtre, Etienne Becker, Gaïa Ollivier, Ghislaine Dusfour, Guillaume Paulus, Hubert Dupiczak, Magali Andriolo, Matteo Flores, Milan Arnoult, Thibaut Favier, Vincent Bertus.

Mais aussi : Marie-Julie Peltier, Djamel Achour et Justine Malburny, Association Anonymal-TV ; Daphné Quintin-Durand, Centre de Formation des Journalistes ; Eloïse Duval, Institut Français de Presse ; Elodie Muszkieta et Matthieu Viallefont, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ; Marion Peguin, Conservatoire du Littoral ; Caroline Folliet et Thémis Rozier, CDC Biodiversité.

Table des matières

Section A. Identification du projet	1
A.1. Contexte et présentation du projet	1
A.2. I.2. Localisation	3
Section B. Avancement et mise en œuvre du projet	4
B.1. Description générale du déroulé du projet	4
B.2. Méthodes de génie écologique mises en œuvre	5
B.3. Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats sur la période de référence	6
B.4. Protocole de suivi et d'évaluation	7
Section C. Parties prenantes.....	8
C.1. Partenaires financiers	8
C.2. Partenaires techniques	9
Section D. Bilan.....	13
D.1. Un programme utile et exemplaire	13
D.2. Actions de valorisation	14
D.3. Pérennisation, développement et essaimage	15
D.4. Des freins à lever	16
Section E. Budget.....	17
Section F. Annexes	1

Section A. Identification du projet

A.1. Contexte et présentation du projet

A.1.1. Intitulé du projet

Eco-TIG Provence : Participation et sensibilisation des publics sous main de justice à la préservation de la biodiversité des espaces naturels entre Camargue et Étang de Berre

A.1.2. Description du projet

Soucieux d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les atteintes à la nature, les organismes gestionnaires des espaces naturels du Pays d'Arles et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Tarascon ont monté en 2017 une cellule de lutte contre les atteintes à l'environnement. Au-delà des questions relatives à la recherche et à la poursuite des infractions, ces réunions ont été l'occasion d'impulser une nouvelle orientation de politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement : il s'agissait de développer, avec le soutien des gestionnaires d'espaces naturels, deux types de peines alternatives que sont les stages de citoyenneté environnementale et les Travaux d'Intérêt Général (TIG).

Le déploiement du (TIG) a été récemment renforcé par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice qui poursuit l'objectif d'augmenter massivement le nombre de bénéficiaires de mesures de TIG, sur l'ensemble du territoire national. Cette loi, ainsi que la création en décembre 2018 d'une agence nationale dédiée au développement du TIG, témoigne d'une volonté gouvernementale forte de s'engager vers ce type de réponse pénale, dont l'efficacité en termes de sanction, réparation et sociabilisation a pu être maintes fois démontrée.

En 2019, deux premiers chantiers collectifs ont été pilotés par le CEN PACA sous forme d'expérimentation, dans la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau et le Domaine de Cossure. Ils ont accueilli prioritairement des personnes condamnées pour des faits de dégradations en lien avec la nature et ont permis l'exécution de 260 heures de TIG.

Des premiers bilans, très positifs, de ces expériences, sont ressortis des constats unanimes :

- l'intérêt indiscutable des « TIGistes » pour l'histoire du lieu, les travaux proposés et les messages pédagogiques associés, et, par conséquent, le fort potentiel de ce type d'opération pour la sensibilisation de ce public à une responsabilité citoyenne en matière environnementale ;
- la faible capacité de mobilité des « TIGistes », impliquant la mise en place d'une logistique complexe pour leur transport, qui rend difficile le déploiement de ces chantiers malgré l'intérêt qu'ils présentent ;
- la spécificité, pour l'espace naturel d'accueil, de l'encadrement de ce type de public qui nécessite des compétences peu présentes chez les gestionnaires d'espaces naturels.

Le projet Eco-TIG Provence visait à expérimenter, à renforcer et à développer ce type d'actions partenariales entre Espaces naturels et Justice. En partenariat avec les services pénitentiaires et les gestionnaires d'espaces naturels, le CEN PACA a ainsi proposé, dans le cadre du projet Eco-TIG Provence, d'élargir sur plusieurs volets la démarche initiée en 2019 :

- en proposant le pilotage de chantiers TIG collectifs à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels du ressort du Tribunal judiciaire de Tarascon, et de l'ouest du ressort du Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.
- En proposant des activités de découverte pour les détenus des maisons d'arrêts.

A.1.3. Enjeux pour les écosystèmes et les espèces concernées

Le projet Eco-TIG Provence visait deux types de bénéfices en termes de gestion de la biodiversité :

1) *Bénéfices directs par sa participation aux opérations de reconquête et de préservation de la biodiversité dans les espaces naturels de l'ouest des Bouches-du-Rhône*

Les chantiers collectifs viseront à répondre aux enjeux de conservation fixés par les gestionnaires d'espaces naturels par la mise en œuvre d'actions nécessitant une main d'œuvre ponctuelle importante, donc souvent difficile à mobiliser.

2) *Bénéfices indirects par la sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité environnante de publics rarement touchés sur ces problématiques.*

La vertu pédagogique du Travail d'intérêt général comme alternative à l'emprisonnement est une de ses principales valeurs. La mobilisation des TIGistes se faisant à l'échelle locale pour des raisons logistiques, l'opération devait permettre la sensibilisation de citoyens aux enjeux de préservation de la biodiversité dans leur environnement immédiat. Cette vertu est encore renforcée quand les personnes touchées ont été condamnées pour des infractions à l'environnement, comme cela a été le cas pour les chantiers expérimentaux organisés par le CEN en 2019. Cet enjeu est particulièrement prégnant sur le territoire concerné par le projet, où les incivilités en matière environnementale sont récurrentes (par exemple pour l'abandon de déchets dans les espaces naturels).

Chaque chantier devait débiter par une présentation de l'espace naturel et des enjeux de conservation ou de reconquête de la biodiversité par le gestionnaire et le CEN PACA. Cette présentation, pouvant durer une demi-journée pour les chantiers de plusieurs jours, permettait de mettre en contexte le travail à réaliser par rapport aux enjeux de conservation.

A.1.4. Objectifs du projet et résultats attendus

« Eco-TIG Provence » est un projet multi-partenarial, animé par le CEN PACA, qui s'appuie sur la participation des gestionnaires d'espaces naturels du département et qui est destiné à promouvoir la sensibilisation de personnes placées sous main de justice (PPSMJ), à la préservation de la biodiversité des espaces naturels.

Il s'agissait de déployer des chantiers « collectifs » de Travail d'intérêt général (TIG) sur les espaces naturels de l'ouest des Bouches-du-Rhône, et de sensibiliser la population carcérale à la protection de la nature.

Le projet a été conçu en partenariat avec les services judiciaires et pénitentiaires des Bouches-du-Rhône, avec le soutien financier de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), de la Fondation du Patrimoine, des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) des Bouches-du-Rhône, et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Le CEN PACA a assuré la coordination, le pilotage et l'animation de chantiers et de journées pédagogiques pour les personnes sous-main de justice.

Deux types d'opérations étaient proposés :

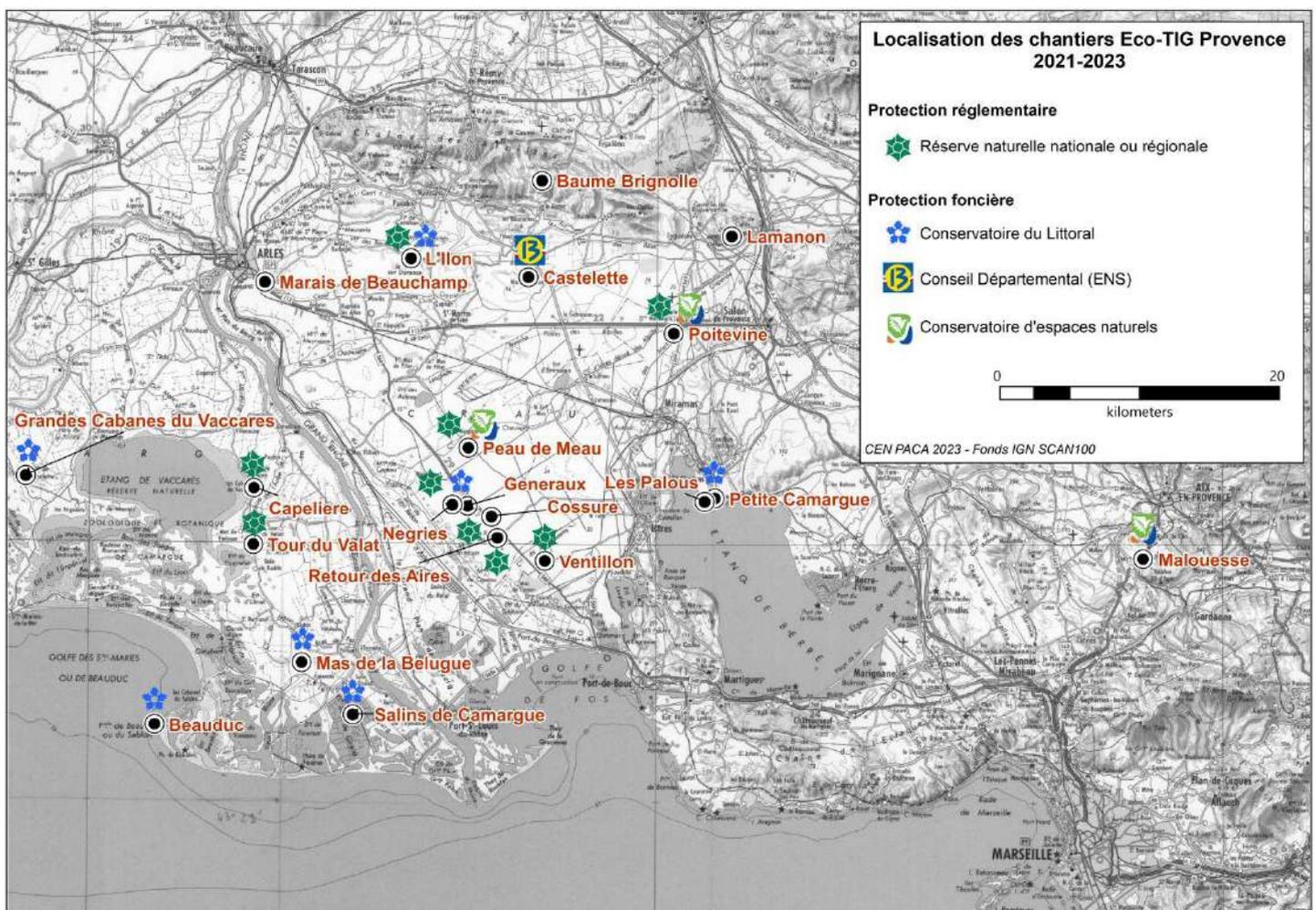
1) Des chantiers collectifs, pour lesquels le CEN se charge de recenser les besoins de main d'œuvre auprès de l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels partenaires (PNR, RN, CDL,...), de les planifier et les encadrer (préparation, convoyage des participants, encadrement pédagogique et technique en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels).

Ces chantiers devaient concerner des personnes condamnées à l'exécution de TIG, suivis et positionnés par les SPIP de milieu ouvert d'Arles-Tarascon ou Aix-Salon, et des personnes condamnées à une peine de prison ferme, incarcérées sur les centres de détention de Tarascon ou de Salon de Provence.

2) Des journées de sensibilisation à la préservation de l'environnement, organisées par le CEN PACA, à l'attention de personnes incarcérées dans les centres de détention de Tarascon et Salon de Provence, organisées pour démontrer, sur site, les enjeux de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, et présenter différents métiers liés à la protection de l'environnement.

L'objectif était de réaliser 150 journées de chantier ou de sensibilisation sur 24 mois.

A.2. I.2. Localisation



Localisation des chantiers projet Eco-TIG Provence entre la Camargue et l'Etang de Berre

Le projet portait sur une portion du territoire métropolitain concentrant une extraordinaire richesse paysagère et biologique : l'ouest des Bouches-du-Rhône. Ce territoire rassemblant la Crau, la Camargue et les Alpilles est surnommé « le Triangle d'Or de la biodiversité ». L'Etang de Berre, qui borde la Crau à l'est, recèle lui aussi des sites de grand intérêt écologique. La concentration d'espaces naturels remarquables est telle que, sur les 2 600 km² couverts par les 37 communes du périmètre du projet, plus de 2 000 km² (78 %) font l'objet d'une protection foncière, réglementaire et/ou contractuelle (voir carte).

20 espaces naturels remarquables ont bénéficié du projet :

- **4 espaces naturels sous protection forte** : RNN des Coussouls de Crau, RN de Camargue, RNR de la Poitevine-Regarde-Venir, RNR de la Tour du Valat
- **15 espaces naturels sous protection foncière** : 7 terrains du Conservatoire du Littoral, 1 espace naturel sensible du Département des Bouches-du-Rhône, 2 terrains du CEN PACA, 1 terrain du WWF-France, 1 site naturel de compensation de CDC-Biodiversité, 3 propriétés communales.
- **7 Gestionnaires d'espaces naturels** ont bénéficié de l'intervention des chantiers : SNPN, PNR Camargue, PNR Alpilles, CD13, CEN PACA, Fondation Tour du Valat, OFB.

Section B. Avancement et mise en œuvre du projet

B.1. Description générale du déroulé du projet

B.1.1. Actions préparatoires

B.1.1.a. Recrutement d'un coordinateur de chantiers

Le recrutement d'un coordinateur de chantier expérimenté dans l'encadrement du public justice était une condition *sine qua non* du démarrage du projet : les chantiers préparatoires avaient pointé les limites dans les capacités de l'équipe du CEN PACA à encadrer des publics parfois difficiles, dans des situations appelant parfois un réel savoir-faire dans la gestion de relations humaines spécifiques.

Le recrutement du coordinateur de chantiers a été lancé en décembre 2020. L'élaboration de l'offre d'emploi et la sélection des candidats ont été conduites en partenariat avec le SPIP de Tarascon.

A l'issue des entretiens en février 2021, l'offre d'emploi a dû être déclarée infructueuse. Une nouvelle offre a été relancée.

Le coordinateur des chantiers Eco-TIG, Jean-Pierre Martinez, a pris ses fonctions le 13 avril 2021 dans le cadre d'un CDI à plein temps, ce qui a permis d'engager immédiatement les démarches en vue de la réalisation des premiers chantiers.

B.1.1.b. Volet administratif

Les difficultés dans le recrutement du coordinateur, ainsi que les contraintes d'avancement liées à l'épidémie de Covid 19 ont amené le CEN PACA à demander à l'OFB une prorogation de 6 mois du projet, dont la date de fin a été repoussée de novembre 2022 à avril 2023.

B.1.2. Partenariats

B.1.2.a. Protocole services judiciaires et pénitentiaires de Tarascon

Un protocole organisant le dispositif Eco-TIG Provence a été élaboré en 2021 entre le Tribunal judiciaire de Tarascon, le SPIP des Bouches-du-Rhône, le Centre de Détention de Tarascon et la Maison Centrale d'Arles. Il a été signé lors de la réunion de la Commission de l'exécution et de l'application des peines du 30 juin 2021.

B.1.2.b. Elargissement au SPIP d'Aix-en-Provence

Le périmètre d'intervention du projet Eco-TIG Provence s'étend sur la moitié ouest des Bouches-du-Rhône, entre la Camargue et l'Étang de Berre. Bien que ce territoire soit majoritairement couvert par le ressort du Tribunal judiciaire de Tarascon, il recouvre également l'ouest du ressort du Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

Le CEN PACA a reçu en février 2022 son habilitation pour l'accueil de travaux d'intérêt général sur le ressort du TJ d'Aix.

Par ailleurs, l'Arrêté du 7 avril 2022 pris par le Ministre de la justice a habilité tous les conservatoires d'espaces naturels sur tout le territoire national pour la mise en œuvre de TIG pour une durée de 5 ans, aussi bien pour les publics majeurs que mineurs.

B.1.2.c. Elargissement au milieu fermé

Le projet Eco-TIG Provence prévoyait des interventions auprès des personnes détenues, et donc un partenariat avec les centres de détentions et maisons d'arrêt du territoire.

Des réunions ont été organisées en cours de projet avec des représentants du Centre de détention de Tarascon, de la Maison d'arrêt d'Arles et du SAS de Luynes.

Bien que la mise en place de chantiers sur les espaces naturels ait été envisagée pour des personnes détenues, cette option n'a pas pu aboutir en raison de complexités administratives.

B.1.2.d. Conventions avec les gestionnaires d'espaces naturels

Le CEN PACA a élaboré une convention-type pour la mise en place des chantiers Eco-TIG pour les gestionnaires d'espaces naturels qui le souhaiteraient.

Une première convention a été signée en juillet 2021 avec le Département des Bouches-du-Rhône pour le déploiement du chantier sur les Espaces naturels sensibles du département.

B.2. Méthodes de génie écologique mises en œuvre

Le projet Eco-TIG avait pour vocation de participer à la gestion des espaces naturels afin de préserver ou restaurer le statut de conservation des habitats naturels et leurs capacités d'accueil de la biodiversité.

Pour ce faire, le mode opératoire de chaque chantier a été établi sous l'égide de chaque gestionnaire d'espace naturel, en respectant lorsqu'il existe les prescriptions du document de gestion du site (plan ou notice de gestion).

Par leur nature même, les chantiers Eco-TIG sont des chantiers de petits travaux réalisés à l'aide d'outils manuels et de petits outils thermiques (tronçonneuses, débroussailleuses, etc). Très ponctuellement, ils ont pu intervenir en renfort sur des chantiers plus conséquents (par exemple aux Grandes Cabanes du Vaccarès pour la construction d'îlots de nidification de sternes à l'aide d'une pelle mécanique).

B.3. Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats sur la période de référence

B.3.1. Récapitulatif des actions réalisées

Types d'interventions	CAMARGUE							CRAU							ALPILLES			BERRE-AIX					
	Gdes Cabanes	Capelière	Tour du Valat	Bélugue	Beauduc	Salins de Camargue	Beauchamp	Peau de Meau	Généraux	Coucou	Cossure	Retour des Aires	Ventillon	Castellette	Poitevine	Negries	Coucou Marais	Ilon	Baume Brignolle	Lamanon	Petite Camargue	Palous	Luynes
Lutte EVEC				x	x	x																	x
Lutte embroussaillement	x									x								x	x	x		x	x
Retrait déchets					x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					x	
Retrait installations			x				x															x	
Entretien installations/clôtures	x																	x	x	x			
Protection/mise en défens	x																					x	x
Entretien bâti								x															
Entretien sentiers d'interprétation		x					x	x														x	x
Entretien d'arbres																							x

Typologie des chantiers réalisés dans les espaces naturels des Bouches-du-Rhône dans le cadre des chantiers Eco-TIG Provence de juin 2021 à avril 2023

B.3.2. Résultats des opérations

B.3.2.a. Bilan détaillé des opérations

Plusieurs grands types d'intervention de gestion d'espaces naturels ont été conduits dans le cadre des chantiers Eco-TIG :

Retrait d'espèces exotiques envahissantes

- 3 chantiers d'arrachage de séneçon en arbre *Baccharis halimifolia* (Bélugue, Palous, Salins de Camargue)
- 1 chantier d'arrachage d'amorphe *Amorpha fruticosa* (Beauduc)
- 3 chantiers d'arrachage de griffes de sorcières *Carpobrotus edulis* (Beauduc)

Réouverture de milieux naturels et lutte contre l'embroussaillement

- 1 chantier de coupe de frênes (L'Illon)
- 3 chantiers d'arrachage de repousses de pêchers (Domaine de Cossure)

Protection/mise en défens

- 2 îlots artificiels de nidification d'oiseaux coloniaux nicheurs (Grandes Cabanes du Vaccarès)
- 1 mise en défens de sites de nidification d'oiseaux coloniaux nicheurs (Les Palous)
- 1 mise en défens de station d'odonates (Petite Camargue)

Retrait de déchets

Il peut s'agir soit de retrait de dépôts sauvages, soit de déchets jonchant les bords de routes ou d'aménagements, soit de rémanents d'anciennes activités du site (déchets agricoles en Crau par exemple)

15 sites traités : Beauduc, Beauchamp, Peau de Meau, Généraux, Coucou, Cossure, Retour des Aires, Ventillon, Castellet, Poitevine, Negries, Ilon, Baume Brignolle, Lamanon, Petite Camargue

Retrait d'installations obsolètes

Il s'agit en général d'anciennes installations agricoles, cynégétiques ou pédagogiques, dont le retrait permet de restaurer l'aspect visuel et l'état de conservation des milieux.

3 sites traités : Tour du Valat, Marais de Beauchamp, Petite Camargue

Entretien d'installations et de clôtures

Ont notamment été restaurées des installations de chasse, des clôtures à bétail et des placettes d'alimentation pour Vautours percoptères.

4 sites traités : Grandes Cabanes du Vaccarès, l'Ilon, Baume Brignolle, Lamanon

Entretien et aménagement de sentiers d'interprétation

La Capelière, Marais de Beauchamp, Petite Camargue, Les Palous, Peau de Meau

Entretien de bâti

1 mur de bergerie rénové (RNN des Coussouls de Crau)

B.4. Protocole de suivi et d'évaluation

Différents types d'indicateurs ont été définis en début de programme afin de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans les différents domaines de réalisation du projet : judiciaire, technique, biodiversité, communication. Ces indicateurs ont été renseignés au fur et à mesure du déploiement des chantiers, repris dans les rapports annuels, et synthétisés ici.

Indicateurs de suivi judiciaire

42 Personnes placées sous main de justice (PPSMJ) ont participé aux différents chantiers

2830 heures de TIG (Travail d'intérêt Général) ont été effectuées par les PPSMJ

3 détenus du Centre de Détention de Tarascon ont bénéficié d'une journée de découverte en espace naturel

Indicateurs techniques

147 journées de chantiers collectifs « Eco-TIG Provence » ont été réalisées.

50 opérations d'entretien ou de restauration de milieux naturels ont été mises en œuvre

Surfaces et linéaires traités

- 78 980 m² de surface nettoyée ou traitée
- 8 140 mètres linéaires de sentiers débroussaillés ou nettoyés
- 500 m³ de déchets et rémanents d'opérations ont été retirés

Indicateurs de communication

- 9 visites de chantier par les partenaires et la presse
- 1 article de presse, 1 journal radio
- 1 article dans le bulletin Garrigues du CEN PACA
- 1 vidéo de promotion
- 2 nominations à des concours
- 3 rapports annuels

Section C. Parties prenantes

C.1. Partenaires financiers

Office Français de la Biodiversité

L'OFB est le principal financeur du projet grâce aux fonds obtenus dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv'2020. Le financement initialement obtenu pour la période allant de novembre 2020 à octobre 2022 a été par la suite prorogé pour se terminer en avril 2023.

Fondation du Patrimoine

Le CEN PACA a répondu en octobre 2020 à l'appel à projet de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de son programme national Espaces naturels. Le financement a été obtenu pour une durée maximale de 3 ans commençant à la date de signature de la convention le 21 janvier 2021.

Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône

Partenaire technique du projet, le SPIP 13 a accordé annuellement une subvention au CEN PACA pour la mise en œuvre d'Eco-TIG. Cette subvention a été obtenue chaque année du projet, entre 2021 et 2023.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

Pendant toute la durée du projet, la préfecture de police a accordé annuellement une subvention au CEN PACA pour la mise en œuvre d'Eco-TIG dans le cadre de l'appel à projet du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). L'émargement du programme à cette subvention a été appuyé par le SPIP13 et le Parquet du tribunal judiciaire de Tarascon.

C.2. Partenaires techniques

C.2.1. Partenaires justice

Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône - SPIP

Le SPIP est chargé d'organiser l'exécution de la peine de travail d'intérêt général : les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) assurent l'orientation et le suivi de la personne condamnée, et le lien avec la structure d'accueil.

Concrètement, l'organisation de chaque chantier a été coordonnée avec les CPIP des antennes d'Arles-Tarascon et d'Aix-en-Provence : après avoir planifié chaque opération technique avec chaque gestionnaire d'espace naturel, le coordinateur Eco-TIG du CEN PACA transmet aux CPIP une fiche chantier regroupant les différentes opérations prévues au cours de la durée programmée du chantier. C'est sur cette base que les CPIP recrutent les PPSMJ, en prenant en compte leur capacité à réaliser le travail et leur domiciliation par rapport à un circuit de ramassage qui s'établit avec le coordinateur du CEN. Ce recrutement peut être complété par une réunion d'information collective organisée par le SPIP en présence du coordinateur, où les PPSMJ peuvent prendre connaissance du projet et du chantier de manière plus détaillée.

En amont du placement des PSMJJ, des réunions d'échange avec le coordinateur du CEN PACA ont été organisées avec les conseillères de l'antenne d'Aix du SPIP, afin que chacune prenne connaissance des possibilités de placement sur les différents secteurs géographique où le programme est mis en œuvre.

Le SPIP intervient également dans le suivi de personnes détenues. Dès le début du programme, il a donc été un facilitateur pour organiser des échanges avec les maisons d'arrêt (Arles) et les centres de détention (Tarascon, Salon-de-Provence et Luynes) susceptibles d'être parties prenantes au projet. Ces services de « milieu fermé » ont été les interlocuteurs du CEN PACA dans la mise en place de la journée de découverte organisée en juillet 2022 pour trois détenus du CD de Tarascon.

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle - ATIGIP

L'ATIGIP a été créée par décret en décembre 2018 dans le but de dynamiser et développer le travail d'intérêt général. Localement, l'ATIGIP est animée par des référents territoriaux qui travaillent à l'échelle du ressort de chaque tribunal judiciaire. Les référents travaillent au sein des SPIP pour dynamiser le TIG, développer l'offre d'accueil, accompagner les structures partenaires et former les tuteurs. Ils sont donc intervenus auprès des équipes du SPIP pour les familiariser avec le fonctionnement du projet Eco-TIG, et en accompagnement et en soutien du CEN PACA dans de nombreux domaines : organisation de rencontres avec d'autres structures d'accueil, accompagnement administratif pour l'agrément d'accueil du mineurs auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), inscription des postes de TIG sur la plateforme [TIG 360°](#), formation du coordinateur Eco-TIG et de l'équipe technique du CEN impliquée dans les chantiers.

Les lieux de privation des libertés

Les cheffes d'établissement du Centre de détention de Tarascon et de la Maison d'arrêt d'Arles sont signataires du protocole signé en juin 2021 entre l'administration judiciaire et pénitentiaire et le CEN PACA pour la mise en œuvre du programme Eco-TIG. Des rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises, ainsi qu'avec la Structure d'accompagnement à la sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Luynes. Si aucun chantier n'a pu être organisé avec détenus pendant le projet, une visite pédagogique de site a néanmoins eu lieu en juillet 2022 avec des détenus du CD de Tarascon.

Les magistrats

Le procureur de la république et la présidente du tribunal judiciaire de Tarascon sont signataires du protocole signé en juin 2021 entre l'administration judiciaire et pénitentiaire et le CEN PACA pour la mise en œuvre du programme Eco-TIG. Ils ont soutenu le projet et son financement, notamment lors de l'inauguration du dispositif en octobre 2021. Des échanges réguliers ont eu lieu entre le CEN PACA et le parquet dans le cadre du suivi de l'avancée du projet.

C.2.2. Les gestionnaires d'espaces naturels

L'une des grandes particularités du programme Eco-TIG Provence est de mettre le dispositif au service des gestionnaires des espaces naturels du secteur Camargue-Crau-Alpilles-Etang de Berre. Le principe était de démultiplier les possibilités de chantiers, mais aussi les types et les cadres d'intervention. Il a ainsi été possible d'intervenir chez 4 gestionnaires différents sur des sessions de chantier de 3 semaines, pour proposer des activités variées, dans des milieux naturels parfois contrastés, enrichissant ainsi l'expérience de découverte et de formation des personnes accueillies.

L'information des gestionnaires s'est tout d'abord faite de manière collective lors de réunions et au travers de mailings. Par la suite, le coordinateur du chantier a pu échanger sur site avec les personnels chargés de la gestion afin de dimensionner, planifier et préparer précisément chaque session de chantier.

Des agents de l'équipe gestionnaire étaient présents au démarrage de chaque session afin d'accueillir l'équipe du chantier, et de leur présenter la valeur patrimoniale du site et la finalité du travail qui allait être entrepris. Très souvent, ils ont appuyé l'équipe au cours du chantier, tout en transmettant aux participants leur connaissance de la faune, de la flore et des milieux. Des sessions de découverte et de sensibilisation ont également été organisées pour les participants, accentuant la valeur pédagogique des activités.

La Tour du Valat

La Tour du Valat est un institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes. Elle est propriétaire et gestionnaire de deux domaines camarguais : le Domaine de la Tour du Valat près du village du Sambuc, d'une surface totale de 2548 ha dont 1845 ha classés en Réserve naturelle régionale, et le Domaine du Petit Saint-Jean en Camargue Gardoise (101 ha).

La Tour du Valat a accueilli plusieurs chantiers Eco-TIG de 2021 à 2023, qui se sont essentiellement concentrés sur le retrait d'anciennes installations d'élevage et de chasse. L'équipe de la Tour du Valat s'est fortement investie dans l'accompagnement technique et pédagogique des chantiers.

La Société nationale de protection de la nature

Fondée en 1854 et reconnue d'utilité publique depuis 1855, la Société nationale de protection de la nature (SNPN) est la doyenne des associations de protection de la nature de France. Elle gère depuis 1927 la Réserve nationale de Camargue, la plus ancienne des réserves naturelles de France, et l'une des plus grandes (13 200 ha).

La SNPN a accueilli plusieurs chantiers Eco-TIG, essentiellement pour l'entretien du sentier de découverte de La Capelière, et pour des travaux de débroussaillage.

Le Parc naturel régional de Camargue

Comme tous les autres Parcs naturels régionaux, le Parc naturel régional de Camargue s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire.

Cet organisme public est également gestionnaire de plusieurs propriétés du Conservatoire du Littoral, et c'est à ce titre qu'il a accueilli les chantiers Eco-TIG sur différents domaines : le Mas de la Bélugue, la plage de Beauduc, et les anciens salins et marais de Camargue qu'il co-gère avec la Tour du Valat et la SNPN. Des opérations d'arrachage de plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été conduits, ainsi que des chantiers de retrait de déchets.

Le Parc naturel régional des Alpilles

Récemment créé (2007), le PNR des Alpilles conduit de nombreuses actions en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel. Il est également gestionnaire de la Réserve naturelle régionale de l'Ilon (180 ha), créée en 2012 et acquis par le Conservatoire du Littoral en 2017. LE PNR a accueilli un chantier TIG de réfection de clôture en 2023.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Le Département est propriétaires de 18 000 ha de parcs et domaines, répartis en une trentaine de sites acquis et gérés dans le cadre de la politique des « Espaces naturels sensibles » (ENS).

Le Département et le CEN PACA ont signé en septembre 2021 une convention cadrant les modalités d'organisation des chantiers Eco-TIG sur les ENS, convention qui a servi de modèle à la convention-type qui a été proposée aux autres gestionnaires en faisant la demande.

Eco-TIG est intervenu pour un chantier de retrait de déchets sur le site de la Castellette à Saint-Martin de Crau.

Les équipes du CEN PACA

Dans les Bouches-du-Rhône, le CEN PACA gère 9 400 ha répartis sur vingt sites. Comme cela a été convenu avec les autres gestionnaires, lorsque des chantiers Eco-TIG ont été organisés sur des sites du CEN PACA, son équipe technique a été mise à contribution pour assurer l'accompagnement technique et pédagogique des chantiers (en plus du coordinateur Eco-TIG). Le CEN PACA a accueilli des chantiers sur 15 des sites qu'il gère dans le département, comprenant des propriétés en propre, ainsi que des terrains gérés pour le compte du Conservatoire du Littoral, de communes ou encore la société CDC Biodiversité.

C.2.3. Le CEN PACA

Le CEN PACA a été à la fois la cheville ouvrière du programme Eco-TIG, et l'interlocuteurs de tous les acteurs précédemment cités pour assurer son bon déroulement. Les activités du CEN PACA dans le cadre du programme peuvent se décliner de la manière suivante :

Programmation opérationnelle des chantiers :

- Lien avec les gestionnaires pour le dimensionnement et la programmation des chantiers
- Lien avec les CPIP pour le recrutement et l'affectation des PPSMJ
- Préparation technique du chantier (achat de matériel, d'EPI, préparation de la logistique)

Réalisation des chantiers :

- Ramassage et convoyage des participants vers les sites d'intervention
- Accueil pédagogique des participants en lien avec les équipes de gestion, visant à éclairer le sens du projet et à les sensibiliser sur la protection de la nature
- Pilotage et encadrement technique du chantier en lien avec les équipes de gestion.
- Accompagnement personnalisé des participants, formation, sensibilisation
- Lien avec les CPIP en cours de chantier pour le suivi des participants
- Rapportage auprès des CPIP en fin de chantier : transfert des fiches de temps, rédaction de fiches individuelles d'évaluation.

Animation, du programme :

- Recherche de financements et liens avec les financeurs, gestion administrative et financière du programme, rapportage.
- Animation de l'ensemble des acteurs, organisation de réunions, de visites de terrain, réponse aux sollicitations.

Communication :

- Valorisation du programme dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Organisation d'évènements (inauguration notamment) et participation aux évènements organisés par les partenaires

Prospective :

- Recherche de partenaires pour la poursuite et l'extension du projet
- Retour d'expérience avec les partenaires pour optimiser le fonctionnement du programme.

Section D. Bilan

D.1. Un programme utile et exemplaire

L'objectif que s'était fixé le CEN PACA pour accompagner les services judiciaires et pénitentiaires dans le développement du travail d'intérêt général en nature portait un double défi :

- Proposer des chantiers de petits travaux d'entretien de milieux naturels comme un service aux gestionnaires d'espaces naturels de l'ouest de la Provence, afin de garantir un large panel de milieux et d'activités, et une large étendue géographique permettant d'affecter des PPSMJ sur l'ensemble de ce territoire.
- Mettre en place des chantiers TIG collectifs, offrant à la fois une force d'intervention significative, et la plus-value qu'apporte le travail d'équipe pour la réinsertion sociale et professionnelle. Cela offrait également une forte capacité d'accueil de PPSMJ, qui répondait aux souhaits du SPIP 13, notamment sur certains secteurs où les débouchés peuvent être réduits.

Répondre à ce double besoin impliquait nécessairement de déployer un programme ambitieux en termes de moyens humains et matériels, et donc de rechercher des financements dédiés. C'était là un pari risqué, de par l'aspect novateur du projet, et de par la difficulté pour une association de protection de la nature de se positionner sur un sujet relevant plus du secteur social dont elle connaît mal les rouages et les acteurs.

De ce point de vue, on soulignera le rôle déterminant qu'ont joué les deux premiers organismes extérieurs à l'administration judiciaire qui ont cru en ce programme et accepté de le financer : l'OFB via son appel à projet MobBiodiv'2020 (95 000 € sur 24 mois, accepté en octobre 2020), et la Fondation du Patrimoine (25 000 € sur 3 ans, accepté en décembre 2020). Les sommes obtenues ont permis d'une part d'enclencher les cofinancements de l'administration judiciaire, et d'autre part de donner au projet les moyens de son ambition, et même de les dépasser.

Au-delà du bilan technique et opérationnel présenté plus haut, relevons le succès d'estime évident remporté par le projet, confortant les choix stratégiques opérés :

- De la part des partenaires justice en premier lieu, qui ont à de nombreuses reprises souligné l'intérêt du dispositif Eco-TIG, tant par ses capacités d'accueil de PPSMJ en tant que programme collectif, que par ses vertus pédagogiques et sociales inhérentes au travail en équipe en faveur de l'environnement. Les multiples sollicitations pour présenter le dispositif à l'occasion des 40 du travail d'intérêt général en juin 2023 (Aix, Draguignan, Tarascon) illustrent bien l'intérêt que l'administration judiciaire porte au projet.
- De la part des gestionnaires d'espaces naturels partenaires en Camargue, Crau et Alpilles. Si les premiers chantiers ont été accueillis avec une circonspection bien compréhensible, plusieurs gestionnaires ont rapidement pris la mesure de l'intérêt du projet, de son intérêt social, et de l'appui précieux qu'il apporte à la gestion des espaces naturels. Eco-TIG a bien souvent permis de réaliser des opérations de gestion importantes, mais mises en attente car moins urgentes et exigeantes en main-d'œuvre. En fin de compte, le programme n'a pas permis de répondre entièrement à la demande en chantiers qu'il a suscitée.
- De la part des financeurs, qui ont régulièrement reconnu leur satisfaction d'avoir financé un projet utile et efficace, notamment lors de visites de chantier.

- Enfin et surtout, de la part des personnes placées sous main de justice qui ont participé aux chantiers Eco-TIG. Nombre d'entre-elles ont reconnu l'influence que ce travail avait pu avoir sur leur vie en termes de lien social, d'estime de soi par la fierté d'avoir accompli des tâches utiles, d'insertion professionnelle, de découverte de la nature, de sensibilisation à leur environnement. Le témoignage de Kevin M. lors du colloque des 40 ans du TIG au Palais de justice d'Aix-en-Provence est remarquable à ce titre, et illustre les multiples facettes des bénéfiques du programme (voir [ce lien](#) à 2:45:55).

D.2. Actions de valorisation

D.2.1. Inauguration du programme

Le programme Eco-TIG Provence a été inauguré le 22 octobre 2021 dans la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau en présence de Éric Hansen, directeur interrégional de l'Office français pour la biodiversité (OFB), Céline Chéron, présidente du Tribunal Judiciaire de Tarascon, Laurent Gumbau, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Tarascon, Jean-Claude Fourès, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, Jean Cauvé, chef de l'Antenne Arles-Tarascon du SPIP des Bouches-du-Rhône, Joël Bourideys, administrateur du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de nombreux partenaires du projet.

D.2.2. Trophée AXA

Le projet Eco-TIG Provence a été nommé aux Trophées RSE AXA 2022 Région Sud-Est. Le projet, nommé dans la catégorie « développement solidaire », n'a finalement pas reçu de prix ; néanmoins, une [vidéo de promotion](#) du projet a été présentée lors de la soirée de remise des prix au Palais des Papes à Avignon en décembre 2022.

D.2.3. CEP Awards

La Direction de l'administration pénitentiaire a proposé le projet Eco-TIG Provence pour les « CEP Awards », dont la cérémonie s'est tenue le 19 octobre 2022 à Dubrovnik en Croatie lors de la 14^e Assemblée générale de la Confédération of European Probation (CEP). Les CEP Awards récompensent à l'échelle européenne les contributions exceptionnelles de services européens qui travaillent dans le domaine de la probation. Eco-TIG Provence concourrait dans la catégorie « Inclusion sociale ». S'il n'a pas reçu le prix européen et n'était pas finaliste, des « remerciements pour le travail accompli » ont été décernés au projet.

D.2.4. 40 ans du Travail d'intérêt général

Le CEN PACA a été sollicité pour intervenir lors des différents événements de célébration des 40 ans du Travail d'intérêt général :

- Le 7 juin au Palais de justice d'Aix-en-Provence
- Le 13 juin au CREPS d'Aix-en-Provence
- Le 19 juin au Palais de justice de Tarascon

D.2.5. Prix de l'Association des journalistes de l'information sociale

Jean-Pierre Martinez, coordinateur des chantiers Eco-TIG au CEN PACA, a accueilli en janvier 2023 sur un chantier en Camargue deux jeunes journalistes qui préparaient un article sur le travail d'intérêt général effectués sur des éco-chantiers collectifs pour le concours de l'Association des journalistes de l'information sociale.

Eloïse Duval de l'Institut français de presse (IFP) et Daphné Quintin-Durand du Centre de formation des journalistes (CFJ), ont obtenu le Prix 2023 de la mention spéciale AFPA pour [leur article](#) intitulé « Travaux d'intérêt général dans la nature : quand les condamnés prennent la clef des champs » (à paraître).

D.3. Pérennisation, développement et essaimage

En deux années d'existence, Eco-TIG Provence a convaincu de son utilité suffisamment de partenaires pour justifier la poursuite de ses activités. Il a également suscité l'intérêt d'autres territoires, et permis d'envisager son extension à d'autres types de publics. Le CEN PACA entrepris un certain nombre de démarches dans ce sens, notamment en contactant de nouveaux partenaires, et en sollicitant de nouveaux financements (à la date de rédaction du présent rapport, dans le cadre du Fonds Vert, et auprès de la Fondation Crédit Agricole).

D.3.1. Poursuite et extension des chantiers collectifs de Travaux d'intérêt général

- Poursuite de chantiers pour des PPSMJ majeures condamnées à des Travaux d'intérêt général sur les antennes SPIP de Arles-Tarascon et Salon.
- Accueil de PPSMJ mineures ou de jeunes majeurs, suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.
- Accueil de PPSMJ condamnées à un Travail non rémunéré (TNR, mesure d'alternatives aux poursuites judiciaires).
- Mise en place du dispositif sur les espaces naturels de l'est et nord du département des Bouches-du-Rhône et sur le département du Vaucluse.
- Accueil de personnes incarcérées en centres de détention. Cette mesure n'a pu être mise en place dans le cadre d'Eco-TIG Provence.
- Proposition de développement de chantiers collectifs à but d'insertion dans d'autres cadres que le cadre justice : structures sociales ou médico-sociales notamment.

D.3.2. Développement des activités de découverte et de sensibilisation à la protection de la nature

Une seule session de découverte a pu être proposée à des détenus du Centre de Détention de Tarascon, en juillet 2022. Il paraît pertinent de développer et d'étendre ce volet à d'autres structures et à d'autres dispositifs :

- Sessions de découverte de la biodiversité des espaces naturels de Provence à destination de détenus de maisons d'arrêt et de centres de détention
- Sessions de sensibilisation en milieu fermé au sein des centres de détention
- Sessions de sensibilisation dans le cadre de stages de citoyenneté environnementale

D.3.3. Perspectives d'essaimage

Un certain nombre de partenaires justice ont fait part de leur souhait d'étendre Eco-TIG Provence à l'extérieur du territoire, ou bien de le dupliquer. Plusieurs précisions peuvent être apportées sur ce point :

- De par les contraintes inhérentes à son fonctionnement, le projet Eco-TIG Provence porté par l'équipe Bouches-du-Rhône du CEN PACA ne peut développer que modérément son extension géographique. Les déplacements entre l'établissement du CEN, les sites de ramassage des PPSMJ et les espaces naturels accueillant les chantiers sont une contrainte incompressible qui va représenter 30 à 40 % du temps de la journée (1h à 1h30 de trajet matin et soir). Il n'est pas souhaitable d'augmenter la proportion de déplacement dans la journée au détriment du travail lui-même. Le projet doit donc garder une dimension départementale, même s'il peut dans certains cas s'étendre à certaines franges de départements voisins (Vaucluse, éventuellement Gard) sous réserve de temps de déplacement contenus.
- Le déploiement de projets similaires sur d'autres territoires est par contre tout à fait envisageable, en prenant en compte les moyens à mobiliser : humains, matériels, partenariaux et financiers.
- L'accueil de PPSMJ dans les espaces naturels peut également s'envisager en mode individuel ; dans ce cas, aucun moyen financier spécifique ne devrait être nécessaire dès lors que la PPSMJ intègre une équipe en place dans ses missions habituelles. Un déploiement de ce type est en projet au sein du pôle Var du CEN PACA, en lien avec l'ATIGIP.

D.4. Des freins à lever

D.4.1. Articulation entre les besoins de chantiers et la disponibilité de PPSMJ

Il a parfois été difficile de mobiliser le moment venu autant de PPSMJ qu'il avait été fixé en amont pour une session de chantiers, et plusieurs sessions ont dû être annulées ou reportées faute de participants. Ce problème est à mettre en relation avec la complexité de recrutement de PPSMJ dans le cadre de chantiers collectifs en espaces naturels ; en plus de la relative faiblesse des effectifs de PPSMJ en capacité d'intervenir sur ces chantiers (nombre de personnes, capacités physiques, etc.), les chantiers collectifs en espaces naturels induisent deux contraintes supplémentaires :

- Parvenir à mobiliser localement plusieurs PPSMJ disponibles sur la même période.
- Poids de la contrainte géographique : les PPSMJ sont généralement peu mobiles, ce qui impose souvent d'organiser un ramassage à proximité de leur domicile. Pour un même chantier, les points de ramassage ne peuvent être ni trop nombreux ni trop distants, afin que le temps de voyage ne prenne pas une proportion excessive sur la journée de travail. En pratique, un temps de trajet de 1h30 pour se rendre sur site est un maximum absolu à ne pas dépasser.

La difficulté de recrutement de PPSMJ à cette échelle est une problématique bien identifiée au sein de l'administration judiciaire, et sa résolution implique de lever un certain nombre de freins tout au long de la chaîne judiciaire, du prononcer de la peine à l'affectation du TIG. Les divers colloques organisés à l'occasion des 40 ans du TIG ont été l'occasion de sensibiliser l'ensemble des services aux enjeux du développement de la peine de TIG.

En complément, le CEN PACA a développé avec ses partenaires une capacité d'élargissement des publics accueillis sur les chantiers Eco-TIG : tout d'abord en faisant valider sa capacité d'accueillir des personnes mineures (16-18 ans) ou de jeunes majeurs suivis par la Protection judiciaire de la

jeunesse (PJJ), mais aussi en acceptant d'accueillir des personnes devant effectuer un Travail non rémunéré (TNR) proposé par le parquet comme alternative aux poursuites judiciaires dans le cadre d'une composition pénale.

D.4.2. Implication des personnes détenues

Malgré les démarches entreprises, il n'a pas été possible de réaliser de chantiers avec des personnes détenues comme cela était prévu dans le projet initial. L'évolution de la réglementation ne permet plus aujourd'hui à l'administration pénitentiaire d'affecter des détenus à un travail qui ne soit pas rémunéré. Des discussions récentes laissent entrevoir qu'il pourrait être possible de proposer des chantiers en espaces naturels sur la base du bénévolat, ce qui permettrait de développer le projet pour ces publics.

Section E. Budget

CHARGES	Prévision	Réalisation	%		PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
60-Achats	30 000.00 €	23 090.00 €	77%		OFB	95 000.00 €	95 000.00 €	100%
61-Services extérieurs	- €	1 154.00 €			SPIP	18 000.00 €	18 000.00 €	100%
62-Autres services extérieurs	7 222.00 €	6 646.00 €	92%		FIPDR		30 000.00 €	
63-Impôts et taxes	3 944.00 €	6 273.00 €	159%		Fondation du Patrimoine		25 000.00 €	
64-Charges de personnels	61 214.00 €	97 788.00 €	160%		Aides privées	7 747.00 €		0%
68-Dotations aux amortissements	- €	3 000.00 €						
Charges fixes de fonctionnement	18 067.00 €	30 049.00 €	166%					
TOTAL	120 447.00 €	168 000.00 €	139%		TOTAL	120 747.00 €	168 000.00 €	139%

Tableau budgétaire du programme Eco-TIG de janvier 2021 à avril 2023

Le budget initialement programmé lors de la soumission du projet dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv'2020 de l'OFB reposait sur un prévisionnel de dépenses de 120 447 €. Les recettes anticipées comprenaient 95 000 € de l'OFB (80 % des dépenses éligibles), un cofinancement de 18 000 € du SPIP des Bouches-du-Rhône, et 7 747 € de recette à trouver.

Le projet a pu bénéficier de recettes supplémentaires qui ont permis d'en accroître l'ambition : 25 000 € obtenus auprès de la Fondation du Patrimoine en janvier 2021, et 30 000 € obtenus auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Ces recettes supplémentaires (+39 %) ont en particulier permis d'augmenter le temps de travail affecté au projet. Ce temps supplémentaire a notamment été mis à profit de l'approfondissement des relations partenariales, permettant en fin de projet d'envisager sa poursuite, son extension et son essaimage.

Les acquisitions de matériel ont été moins importantes que prévu ; certains achats ont pu être mutualisés avec d'autres projets du CEN PACA, et certains équipements rarement nécessaires ont été loués plutôt qu'achetés dans un souci d'économie (débroussailleuse autoportée utilisée sur un seul site).

Section F. Annexes

Annexe 1 - Exemple de Fiche chantier

Annexe 2 - Articles de presse

Annexe 3 - Planches photos

Annexe 4 - Convention-type gestionnaires

Annexe 5 - Protocole Eco-TIG Tribunal judiciaire Tarascon

Annexe 6 – Projet Plaquette REX (document provisoire)

Parc Naturel Régional Camargue

Lutte EEE / Nettoyage déchets

Alternance sur plusieurs chantiers / Planning joint

Nom / Prénom : Sylvain CEYTE

Fonction : Garde / Technicien

Tel : 06 48 16 53 49

E-mail : s.ceyte@parc-camargue.fr

Lieu de travaux : PNR Camargue

Gestionnaire : PNR Camargue

Co-Gestionnaire : TDV / SNPN

Propriétaire : Conservatoire du littoral

Statut de protection : Parc Naturelle Régional

Type de milieu : Piste / Dunes

Durabilité : 2 ans

14 juin / 16 juillet

5 personnes

4 journées

7h00 / 14h00

Déroulé de l'action :

- ❖ Présentation du CEN PACA et du programme Eco-TIG
- ❖ Accueil et présentation du parc Naturel de Camargue, conservatoire du littoral
- ❖ Présentation du chantier / Interdictions / Horaires / des zones de tri / Outillage / intérêt environnemental
- ❖ Explication et distribution des tâches pour la réalisation des travaux
 - Arrachage des Baccharis / Tronçonnage des plus gros / Arrachage Griffes de sorcières
 - Entreposage sur place pour élimination par le gestionnaire
 - Extraction des déchets vers la remorque en vue de les amener en déchetterie
 - Nettoyage chantier / Rangement du matériel

Indicateurs d'objectifs : Surface : Linéaire : 400 m Poids : Volume : Autre :

Gestion des déchets : Les déchets d'EEE seront pris en charge pour évacuation par le gestionnaire, les gros ligneux seront laissés sur place.

Date butoir : Sans contrainte

Contraintes d'accès : Clé Chasse Distance à pied : 100-500m Troupeau : Oui Autre : Gabarit portail 2.10m

Enjeux : Mise en sécurité Lutte EEE Ouverture de milieu Nettoyage du site
 Entretien d'accès Signalétique Création d'habitat Entretien d'espaces naturels
 Entretien mobilier Clôture Autre :

MATERIEL DU CEN PACA

Scie arboricole / Sécateurs / Coupe branches / Remorque / Fourches / Râteaux/Gants/tronçonneuse

GESTIONNAIRE

COORDINATEUR ECO-TIG



Les Grandes Cabanes

Pose clôture d'îlots

Alternance sur plusieurs chantiers / Planning joint

Nom / Prénom : Claire TETREL

Fonction : Conservatrice

Tel : 04 90 54 15 94

E-mail : claire.tetrel@ofb.gouv.fr

Lieu de travaux : Les grandes Cabanes

Gestionnaire : OFB

Co-Gestionnaire :

Propriétaire : Conservatoire du littoral

Statut de protection : Conservatoire Type de milieu : Marais

Durabilité : 10 ans

16 /17 Août

5 personnes

2 journées

7h00 / 14h00

Déroulé de l'action :

- ❖ Présentation du CEN PACA et du programme Eco-TIG
- ❖ Accueil et présentation du conservatoire des Grandes Cabanes
- ❖ Présentation du chantier / Interdictions / Horaires / Outillage / intérêt environnemental
- ❖ Explication et distribution des tâches
 - Chargement des piquets au mas
 - Dépose des piquets sur site
 - Répartition des piquets
 - Pose des piquets
 - Nettoyage chantier / Rangement du matériel

Indicateurs d'objectifs : Surface : 200 m² Linéaire : 60 m Poids : Volume : Autre :

Gestion des déchets : Pas de déchets prévus.

Date butoir : 17 août 2021

Contraintes d'accès : Clé Chasse Distance à pied : 100 m Troupeau : Moutons Autre : accès privé

Enjeux : Mise en sécurité Lutte EEE Ouverture de milieu Nettoyage du site
 Entretien d'accès Signalétique Création d'habitat Entretien d'espaces naturels
 Entretien mobilier Clôture Autre : Mise en protection d'habitat

MATERIEL DU GESTIONNAIRE

Masse
Barre à mine
Massette

GESTIONNAIRE

MATERIEL DU CEN PACA

Masse / Barre à mine
Escabeau
EPI

COORDINATEUR ECO-TIG

FICHE N° 7/22 Chantier Eco-TIG

CEN-PACA

Exclos de la source

Nom / Prénom : Hubert DUPICZAK

Fonction : Garde / Technicien

Tel : 07 61 83 69 26

E-mail : hubert.dupiczak@cen-paca.org

Lieu de travaux : st Chamas

Gestionnaire : CEN-PACA

Co-Gestionnaire : Conservatoire du littoral

Propriétaire : Conservatoire du littoral

Statut de protection : Réserve Naturelle

Type de milieu : Sous-bois

Durabilité : 5 ans

Février / mars 2022

5 personnes

1 jour

8h30 / 15h30

Déroulé de l'action :

- ❖ Présentation du CEN PACA et du programme Eco-TIG
- ❖ Présentation du chantier / Interdictions / Horaires / des zones de tri / Outillage / intérêt environnemental
- ❖ Explication et distribution des tâches pour les travaux prévus
 - Démontage des fils de fer de l'ancien exclos
 - Arrachage des piquets en bois
 - Remplacement sur zone élargie des piquets en bois
 - Pose de fils de fer
 - Chargement des déchets dans la remorque
 - Evacuation vers déchetterie de st Chamas
 - Nettoyage chantier / Rangement du matériel

Indicateurs d'objectifs : Surface : 50m² Linéaire : Poids : Volume : Autre :

Gestion des déchets : Les déchets seront pris en charge pour évacuation par l'équipe des chantiers Eco-TIG.

Date butoir : Sans contrainte

Contraintes d'accès : Clé Chasse Distance à pied : Troupeau : Vaches Autre : Zone humide

Enjeux :

<input type="checkbox"/> Mise en sécurité	<input type="checkbox"/> Lutte EEE	<input type="checkbox"/> Ouverture de milieu	<input checked="" type="checkbox"/> Nettoyage du site
<input type="checkbox"/> Entretien d'accès	<input type="checkbox"/> Signalétique	<input type="checkbox"/> Création d'habitat	<input type="checkbox"/> Entretien d'espaces naturels
<input type="checkbox"/> Entretien mobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Clôture	<input type="checkbox"/> Autre :	

MATERIEL DU CEN PACA

Arrache piquets / Masse / tenailles / Fil de fer / Cavaliers / Marteau
Remorque / Filet / Broyeur / EPI

GESTIONNAIRE

COORDINATEUR ECO-TIG



Des travaux d'intérêt général en pleine nature

Le tribunal de Tarascon lance un nouveau projet novateur qui se veut au service de la biodiversité

Le rendez-vous est donné en plein coussoul de Crau. Au cœur de la plaine, une ferme attend d'être rénovée avant l'arrivée d'un berger et de ses moutons. C'est là que se tient le nouveau projet du parquet de Tarascon : faire participer à des chantiers des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). Habituellement, les TIG se font individuellement, selon les besoins d'un organisme public ou d'une association. Pour la première fois en France, le parquet de Tarascon propose donc aux condamnés de travailler en collectif en espace naturel. Rénover des cabanons, ramasser les déchets, refaire la signalisation et débroussailler les zones envahies de mauvaises herbes sont autant de missions qui seront demandées aux personnes condamnées.

Appel à projet et financement

Tout a commencé en 2019, alors que le procureur Desjardins note l'importance des zones naturelles sur le ressort. "Il a constaté que ces espaces seraient intéressants pour trouver des alternatives de peine", souligne Laurent Gumbau, qui a pris sa suite.

En janvier 2020 est créé l'Of-



La présidente du tribunal de Tarascon, Céline Chéron (à dr.) et le procureur Laurent Gumbau (à dr.) présentent ce dispositif inédit dans le monde de la justice.

(PHOTO BRUNO SOULLIARD)

Un financement sur deux ans, pour près de 2 400 h de TIG en espaces naturels

ce français de la biodiversité (OFB), sous la tutelle du ministère de la Transition écologique.

C'est lorsque l'OFB lance un appel à projets que le parquet de Tarascon, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels, propose les "Eco TIG" : des travaux d'intérêt général ayant pour but de protéger la biodiversité et sensibiliser les personnes condamnées. Le projet séduit, et un contrat est signé pour deux ans.

Les Eco TIG sont financés par l'OFB, la Fondation du Patrimoine, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (Sipp) et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. "On a des financements sur 2 ans pour près de 2 400 h de TIG", précise le procureur. De quoi organiser environ 70 journées de chantiers.

La présidente du tribunal de Tarascon, Céline Chéron, salue ce projet "novateur" : "Cela per-

met la préservation des espaces naturels, et ce projet est extrêmement positif sur le sens de la peine. Car la peine est là pour punir mais aussi pour favoriser la réinsertion des personnes condamnées et la préservation de la récidive. On viendra les chercher tous les matins. Parfois, on aura affaire à des publics qui n'ont jamais travaillé. Ce TIG peut donc aussi ouvrir des horizons à ces personnes."

Un projet qui séduit déjà le procureur de Gap

Apprendre aux travailleurs à respecter la nature, un TIG imposé à ceux qui ont été condamnés pour atteinte à l'environnement, mais pas seulement.

"Cela peut s'appliquer aux personnes qui ne respectent pas l'interdiction de chasse ou de pêche, ou l'accès aux zones protégées. Mais cela permet aussi de sensibiliser les gens à l'environnement, indépendamment de la nature de l'infraction qu'ils ont

commise", explique Laurent Gumbau. Céline Chéron précise que des discussions vont avoir lieu pour ouvrir ces TIG aux détenus de longue peine.

En attendant de mettre cela en place, plusieurs chantiers ont commencé. "Nous avons fait trois chantiers expérimentaux en 2019. Puis nous avons profité de la pause de 2020 pour trouver des financements, détaille Laurent Gumbau. Ils sont importants pour acheter un van, qui servira au transport des condamnés vers le chantier, puisqu'ils se feront dans des zones difficiles d'accès. Et il faut aussi payer une personne pour encadrer le chantier."

Axel Wolff, conservateur de la réserve naturelle des coussouls de Crau et responsable du pôle Bouches-du-Rhône du Conservatoire d'espace naturel de Paca, se félicite d'un tel projet. "Les Eco TIG sont prévus sur deux ans, mais on espère qu'il n'y aura pas qu'une seule édition, confie-t-il. L'OFB travaille avec différents parquets pour trouver des alternatives de peines, avec notamment des journées de formation. J'en ai parlé avec le procureur de Gap qui est intéressé par les Eco TIG."

Tout juste commencé, le projet séduit donc d'autres parquets. Ce qui était aussi un but

visé par Laurent Gumbau et Céline Chéron, qui savent combien la France regorge de zones naturelles. D'ores et déjà, les Eco TIG Provence lancés par le parquet de Tarascon peuvent s'appliquer sur des chantiers entre la Camargue et l'Étang de Berre.

Concernant la petite ferme des coussouls de Crau, elle va avoir droit à une réfection de ses murs, qui commenceront à s'effondrer, et un bon coup de peinture fraîche. Les alentours seront débroussaillés et nettoyés de tout déchet. Elle sera prête à accueillir le prochain berger.

Manon VARIOL

Le chiffre

1 500

C'est le nombre de brebis attendues le dimanche 14 novembre dans les rues d'Arles entre 10 h 30 et 13 h. Elles passeront dans le quartier de l'Hauture.

À suivre

Groupe cynégétique. Le président du GCA demande à tous les utilisateurs et détenteurs d'appellants vivants de bien vouloir se rendre sur le site du GCA afin de prendre connaissance des dernières directives en matière de détention et transport d'appellants vivants. À voir dans la rubrique actualités : www.groupe-cyenetique-arlesien.fr

La fête des trous : dernier rendez-vous à la Verrerie. La fête des trous est de retour une dernière fois en 2021 à la Verrerie (chemin de la Verrerie à Arles), dans l'esprit du tiers-lieu citoyen : joyeux et pour tous les publics ! Rendez-vous samedi de 14 h à 18 h dans les jardins en extérieur si les conditions météo sont bonnes. De petits ateliers ludiques, créatifs, inspirants autour de la nature sont proposés. Il sera question de relier les trous, d'explorer les jardins de la Verrerie avec votre pinceau ou vos crayons, d'apprendre le "bokashi", une technique à base de microorganismes venue du Japon qui permet de composter ses déchets organiques en appartement, sans ver, sans entretien et sans odeur. Le tiers-lieu de la Verrerie aussi rend hommage aux 40 ans du label Unesco du patrimoine arlésien, en accueillant, pour un atelier participatif, l'association "Les Amis du Vieil Arles". Les TROUBADOURS de l'autre bout du monde seront également présents. Tout le programme et les renseignements sur www.facebook.com/destinationtierslieu

LE BLOC-NOTES

LE JOURNAL
Rédaction. ☎ 04 90 18 30 00
arles@laprovence-presse.fr

LES URGENCES

Médecin. 15.
Pharmacie. La nuit, s'adresser au commissariat.
Commissariat. 04 90 18 45 00.
Pompier. 18.
Gendarmerie. 04 90 52 50 60.
Hôpital. 04 90 49 29 29.
Urgences. 04 90 49 29 22.
Cabinets dentaires. 0 892 566 766 (0,34 € / min).

LES SERVICES

Rendez-vous vaccination Covid. 04 65 49 43 10.
Mairie. 04 90 49 36 36.
ACCM Eaux. Eau et Assainissement 04 90 99 52 14. Urgence dépannage : ☎ 04 90 99 50 89.
GDF. 0810 893 900.
EDF. 09 726 750 13.
DDT. 04 91 28 40 40.

LES TRANSPORTS

SNCF. 36 35
Envia. 04 90 54 86 16.
Taxis. 04 90 96 90 03 (Arles taxi radio), 04 90 52 22 22 (Arles Taxi Service), 04 90 52 29 60 00.
Taco and Co. Service de transport écologique 06 50 29 60 00.
Aéroport Nîmes. 04 66 70 49 49.
Info collecte. 04 84 76 94 00

LES PISCINES

Tournesol. Ouverte de 18 à 20 h 30.
Trébon. Ouverte de 11 h 30 à 14 heures.

EYGUIÈRES

Il la traîne par les cheveux pour la faire revenir

C'était vraisemblablement l'ultime épisode de ce que l'air du temps nomme une "relation toxique". "Une liaison tumultueuse", reconnaît, tête basse et voix étouffée, Morgan, 37 ans, jugé pour violences conjugales. Ce n'est pas la première fois. C'est même la troisième. Le 12 septembre, à Eyguières, il y ajouta un délit de séquestration. S'invitant sans ménagement dans un appartement d'une résidence où elle passait la soirée avec deux amis, il en extirpé sa compagne, pas encore tout à fait son ex, de manière brutale. Il l'a saisie par les cheveux, l'a contrainte à ne pas se débattre avec un couteau (ou une fourchette de barbecue selon

les versions des témoins) sous la gorge, puis l'a fait descendre les escaliers sur le flanc.

Alertés à 21 heures, les gendarmes n'auront des nouvelles de Coralie* qu'aux alentours de minuit et demi. Elle appelle depuis Martigues, où réside Morgan, et rassure les militaires. Elle vient de passer deux heures dans un pré, face à la résidence où elle a été enlevée, à écouter son amoureux s'excuser d'avoir agi de la sorte. Il a même pleuré en lui assurant combien il était impatient de devenir le père de cet enfant qu'ils espèrent depuis tant de temps.

Le lendemain, c'est devant le labora-

toire d'analyses médicales dans lequel le couple avait justement rendez-vous, à Eyguières, que les gendarmes interpellent Morgan en douceur. Coralie

Il la menaçait d'un couteau sous la gorge pour qu'elle ne se débattre pas

fait constater ses blessures (des dermatites sur tout le côté droit de son corps) et dépose plainte. Un expert psychiatrie la décrit comme "naïve dans son rapport à l'autre". Elle a deux en-

fants d'unions précédentes, dont elle n'a plus la garde. Elle a longtemps évolué dans un milieu où la drogue aide à vivre. "Je l'ai rencontrée à l'hôpital psychiatrique", témoigne Morgan, à qui on a diagnostiqué un trouble bipolaire.

Pour l'avocate du prévenu, le tribunal fait face à "deux personnes agitées". Certes. Les juges vont toutefois reconnaître son statut de victime à Coralie en condamnant Morgan à 3 ans de prison, dont un an assorti d'un sursis probatoire de deux ans.

Laurent RUGIERO

* Le prénom a été modifié.

Travail d'intérêt général : punir sans passer par la case prison

40 ans après sa création le 10 juin 1983 par Robert Badinter, alors ministre de la Justice, le tribunal judiciaire d'Aix tenait à célébrer l'anniversaire de cette peine alternative, en invitant tous les acteurs du dispositif lors d'une matinée d'échanges.

On les appelle "tigistes". Ils ont habituellement entre 18 et 25 ans (minimum 16 ans), mais aussi paradoxalement que cela peut paraître, entre 40 et 50. Des primo-délinquants, le plus souvent, déscolarisés de manière précoce, aux antécédents judiciaires mineurs, éloignés de l'emploi, parfois en état de récidive, tous condamnés pour le même type d'infractions à la législation.

Le catalogue de leur profil se déploie sur un panel de délits, du fumeur de joints au tagueur de murs, de l'automobiliste ivre au voleur à l'étalage, en passant par l'outrage et la conduite sans permis. Des hommes, majoritairement (92%), des femmes, aussi, punis par des peines égales ou inférieures à deux ans et bénéficiant, selon leur profil, d'un aménagement sous la forme ni de semi-liberté, ni de bracelet électronique, ni de jours-amendes, mais de travail d'intérêt général (TIG). 40 ans après sa mise en place, cette peine reste une alternative à l'emprisonnement, dans un désir de réinsertion et de service rendu à la communauté, pour un travail non rémunéré de 40 à 240h, à effectuer dans un délai d'un an. Le mois de juin 1983 ne marque pas uniquement la victoire de Yannick Noah à Roland-Garros, mais aussi celle d'une loi entreprise par Robert Badinter, alors ministre de la Justice. Le 10 juin de la même année, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité, sur proposition de la commission des lois et nouvelles sanctions, le travail d'intérêt général. Une sanction que le tribunal pourra prononcer à titre de peine principale pour réprimer, sans avoir recours à l'emprisonnement, les actes de délinquances de faible gravité. Cette nouvelle peine de substitution devra permettre aux délinquants d'accomplir sa peine en rendant service à la



97 organismes d'accueil sont habilités sur le territoire à recevoir des "tigistes", dont 19 en Protection judiciaire de la jeunesse. 169 postes sont ouverts dont 24 destinés aux mineurs. /PHOTO ARCHIVES LP

communauté et préparer sa réinsertion. En cas de violation, le condamné s'expose à des sanctions applicables, comme dans le cas d'un sursis probatoire avec mise à l'épreuve. "Une innovation, disait-on à l'époque, tant attendue par les juridictions qu'elle ne pouvait être qu'approuvée. C'est en somme l'alchimie de la sanction et de la réinsertion. Bref, une peine idéale, commente Francis Jullemier-Millasseau, président du tribunal judiciaire d'Aix. À une période où les prisons n'ont jamais été aussi pleines, avec souvent ce paradoxe d'une opinion publique considérant la justice comme laxiste, on peut dire que le TIG a bien vieilli. Il se porte bien car 40 ans après, il est toujours prononcé en audience correctionnelle. Il fait également partie des peines à disposition du juge d'application des peines en termes d'aménagement. C'est une peine utile. Elle a une dimension pédagogique. Pour permettre son exécution il convient de disposer d'organismes d'accueil agréés et inscrits sur une liste propre à chaque ressort. Contrairement à la Polynésie où j'exerçais auparavant, où toutes les communes étaient habilitées à recevoir des tigistes, la juridiction

d'Aix ne dispose par exemple pas de structures à Salon". "Cela donne du sens à la peine dans l'esprit de la personne condamnée, en l'associant à un rôle utile au fonctionnement de la société. Elle réduit le risque de récidive, cela a d'ailleurs été démontré", ajoute Emmanuel Merlin, vice-procureur.

Habilitations et délais longs

Si cette peine a mis du temps pour trouver sa place dans notre pays, en raison notamment du manque de postes disponibles, la disette s'est résolue grâce à la création de l'Agence du travail d'intérêt général de l'insertion professionnelle, en 2018. Ses missions reposent ainsi en premier lieu sur la prospection de nouveaux partenaires TIG, avec une implication des collectivités publiques, en premier lieu les mairies, mais aussi des associations habilitées. Résultat : le territoire peut se targuer aujourd'hui de voir son offre renforcée avec 97 organismes d'accueil habilités dont 19 en Protection judiciaire de la jeunesse, et 169 postes ouverts dont 24 destinés aux mineurs, contre 40 organismes et 83 postes en 2019. Un travail rendu possible grâce notamment à sa

référénte sur notre territoire (Aix/Salon-de-Provence et Célony/Sainte-Victoire/Martigues), Nadia Doghmane. "Le TIG est une peine qui a du sens. Il s'agit aussi d'amener à de l'employabilité dans le sens de la réinsertion. Avant, on mettait les gens condamnés au ban de la société, on les excluait. On marginalisait des gens déjà marginalisés, donc ils récidivaient. Avec le TIG, on remet la personne condamnée au sein de la société. Elle retrouve sa place, peut se renarcissiser, développe des compétences", confie-t-elle.

Si les fiches de poste reposaient auparavant majoritairement sur des travaux au sein des espaces verts, elles tendent aujourd'hui vers la diversification. Avec la création des référents développement, beaucoup de postes ont été ouverts notamment en bibliothèque, dans l'événementiel des mairies ou au travers d'associations telles qu'à Saint-Victoret, dans la médiation animale avec des chiens de catégorie (American staff), le seul à le proposer en France. Ou encore au sein du collectif Graines de soleil dans le maraîchage biologique ou grâce à la chaîne Anonymal TV, à Aix, avec la mise en place d'un TIG pédagogique dédié à l'insertion

numérique et les nouvelles technologies. "Il s'agit aussi de découvrir de nouveaux métiers. Avec un casier judiciaire, on peut travailler. La justice est un pouvoir régalié de l'État et le TIG est une peine où la société civile contribue à la justice", poursuit Nadia Doghmane. Reste la problématique persistante du manque de moyens alloués à la justice qui freine considérablement la mise en place de ces TIG.

Cela concerne notamment les délais de saisines (deux jusqu'à la mise en application), et la lenteur des procédures. "Les délais sont environ de 6 mois. Se pose alors le problème de ce moment où les personnes sont probablement passées à autre chose, on peut-être resocialisé, trouvé un travail, sont moins disponibles et préfèrent des jours-amendes, ont déménagé... Il faut arriver à un circuit court pour coller à la personnalité et les situations des gens au moment T", rapporte Béatrice Girard, juge d'application des peines. Si en 40 ans les sentiers empruntés par le TIG ont trouvé leur voie, il reste encore un long chemin à parcourir pour "réparer le passé et préparer l'avenir".

Bettina MAITROT

À une période où les prisons n'ont jamais été aussi pleines, et avec souvent ce paradoxe d'une opinion publique considérant la justice comme laxiste, on peut dire que le TIG a bien vieilli. „

MAIS AUSSI...

Déjà 45 TIG prononcés à Aix depuis le début de l'année

LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ (TNR)

Le travail non rémunéré, à la différence du TIG, n'est pas une peine mais une alternative aux poursuites, prononcée par le procureur de la République, selon la gravité des faits, la personnalité et le comportement de la personne par rapport aux faits. Le TNR peut être appliqué sur des faits simples, reconnus et sans ambiguïté concernant le préjudice subi par la victime. Il s'adresse principalement aux primo-délinquants ou avec des engagements sérieux d'insertion. "On doit s'assurer que cette mesure répare le dommage subi par la victime, mette fin aux troubles résultant de l'infraction par exemple, confie Coralie Jaquet, substitut du procureur. Cela permet d'éviter un procès." Il

ne peut être supérieur à un quantum de 100h. Il est accessible depuis peu aux mineurs.

LE TIG AUJOURD'HUI

Destiné aux majeurs et aux mineurs dès 16 ans si 13 ans minimum au moment des faits, il est mis en application par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Une fois que le tribunal prononce la peine, le conseiller du Spip ou l'éducateur évalue la situation personnelle de la personne condamnée avant de choisir un poste le plus adapté à sa réinsertion. Un tuteur rencontre ensuite la personne condamnée. Le directeur du Spip ou du Services du secteur public de la PJJ valide l'affectation. La personne effectue son TIG puis le tu-

teur établit son bilan auprès du conseiller ou de l'éducateur.

EN CHIFFRES

► Dans la juridiction aixoise, 3412 jugements ont été prononcés en 2021 dont 106 TIG, 77 TIG en 2022 et déjà 45 au 31 mai 2023.

► Au niveau des partenaires, 44% sont des collectivités territoriales, 40% des associations et 16% de services publics. Le Spip d'Aix-Salon regroupe 62 communes sur le secteur et dispose de 13 lieux de permanence. 1800 personnes y sont actuellement suivies, dont 10% de TIG (80 placements par an).

► Près de 23 000 mesures de TIG ont été prononcées en 2022 en France, soit 4,5% des peines prononcées pour les majeurs. La durée moyenne est de 105 h.



À Saint-Victoret, il est possible d'effectuer son TIG dans la médiation animale. /PHOTO DR

Le témoignage de Kévin : "Ça m'a redonné goût à la vie (...) Ma mère est fière de moi"

Kévin M. a 26 ans. À travers des paroles sincères et vraies, il nous livre sa success story dans un témoignage émouvant. Il raconte comment, parti de loin et grâce au travail d'intérêt général, il a réussi à trouver sa voie. "J'ai été condamné en 2021 à un sursis probatoire avec un TIG à exécuter. À la suite de ma condamnation, et dans l'attente de l'application de ma peine, je me suis renfermé sur moi-même. Je ne sortais plus, je ne voyais plus personne, je ne faisais plus aucune activité. J'étais stressé et j'avais peur de ce qui allait se passer par rapport à ma condamnation. Je ne souhaitais pas avoir le bracelet parce que ça allait encore plus me renfermer sur moi-même. Je ne voulais pas non plus avoir de jours-amendes parce que je ne travaillais pas. Il ne me restait que le TIG, ce qui était mieux car j'allais sortir de chez moi et travailler. Quand on me l'a proposé, je n'ai pas vraiment eu le choix du poste car il n'y avait que cette proposition, mais ça a été un soulagement. J'ai fait mes heures en 2022, dans le domaine des espaces vert, dans un environnement protégé, avec mon tuteur Jean-Pierre Martinez. J'ai adoré être en pleine nature et me sentir utile. Ça m'a permis de trouver ma voie. Après mes heures de TIG j'ai trouvé un emploi en CDD dans l'espace vert forestier avec IE 13, un chantier d'insertion, à Aix-en-Provence où je travaille encore actuellement. À la fin de mon CDD je vais intégrer un Brevet professionnel agricole au lycée agricole de Valabre qui dure 2 ans, à l'issue duquel j'envisage de passer un certificat de spécialisation pour devenir éleveur. Ça m'a redonné goût à la vie. Avant j'étais déprimé parce que je ne faisais rien. J'avais peur de sortir par peur d'être avec des personnes qui commettent des infractions et de me retrouver condamné à tort, parce qu'au mauvais endroit, au mauvais moment avec les mauvaises personnes. Ça m'a aidé à trouver ma voie et maintenant j'ai un projet tout tracé. Ma petite amie est contente de voir que j'ai repris ma vie en main. Et ma mère est fière de moi."

Alternatives Economiques - Publié le 12 juillet 2023

INSERTION - Travaux d'intérêt général dans la nature : quand les condamnés prennent la clef des champs

Quarante ans après leur création par Robert Badinter, les travaux d'intérêt général sont de moins en moins prononcés par la justice. Pour autant, des acteurs de l'écocitoyenneté se battent pour préserver et développer cette alternative à la prison efficace contre la récidive. Distillées dans toute la France, des structures accueillent et accompagnent des condamnés dans la réalisation d'éco-chantiers collectifs qui favorisent la réinsertion.

Cet article réalisé par les étudiantes en journalisme Eloïse Duval (IFP) et Daphné Quintin-Durand (CFJ) a reçu le prix Ajis, mention spéciale Afp, de l'année 2023.

« *Yep, yep, yep !* » Le visage impassible derrière ses lunettes aux verres fumés, Mirsad fait claquer sa langue contre son palais pour appeler les moutons qui s'écartent du troupeau. Bonnet noir, jogging Nike et sacoche en travers du torse, il s'appuie un instant sur un bâton de bois : « *Berger new school. Enfin, nouvelle école, t'as capté ?* »

Il a à peine le temps de prendre la pause que les animaux s'échappent à toute allure à travers le bois de la Butte-Pinson, dans les pâturages de Seine-Saint-Denis. En petite foulée, Mirsad retrouve le troupeau au bas de la colline. Un rayon de lumière saisit la scène. Ce samedi après-midi, ils sont dix à surveiller les moutons. Parmi eux, pas un seul n'est berger : tous sont ici pour effectuer leurs travaux d'intérêt général. « *Ça fait du bien d'être dans la nature. On est hors du temps, et ça permet de se remettre en question*, livre Yanis, qui a écopé de 140 heures de TIG. *On comprend la valeur du travail qu'on réalise. On fait des choses concrètes. Les animaux ont besoin de nous. C'est pour eux que je me lève le matin.* »

De la ferme de la Butte-Pinson, nichée dans les hauteurs du 93, au conservatoire des espaces naturels de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs structures dédiées à la préservation de l'environnement accueillent des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). Le but ? Favoriser la réinsertion par la réalisation d'éco-chantiers collectifs.

A la ferme de la Butte-Pinson, bénévoles comme tigestes doivent porter un gilet bleu. Une manière de les reconnaître sans les stigmatiser.

Taux de récidive deux fois inférieur

« *La prison est criminogène* », affirme d'emblée Jean-Pierre Rosenczveig, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, et aujourd'hui président de l'association Espoir-CFDJ qui œuvre pour l'éducation et la réinsertion sociale. Inspirée du programme de service communautaire expérimenté en Californie, la peine de travaux d'intérêt général a vu le jour en 1983. Porté par Robert Badinter, alors ministre de la Justice, ce dispositif - qui fête ses quarante ans cette année - fut d'abord déployé pour réduire la surpopulation carcérale, mais surtout pour favoriser l'insertion des personnes détenues. Ainsi, en 2018, les juridictions pénales ont prononcé pour des faits délictueux un peu plus de 20 600 peines de travail d'intérêt général. Car là où le bracelet électronique est décrit par les acteurs du secteur comme une alternative peu coûteuse, mais qui relève du « confinement à la maison », les bienfaits des TIG en matière de réinsertion font consensus. Le taux de récidive après un TIG est deux fois inférieur à celui après une simple sortie de prison. C'est d'autant plus vrai lorsque les TIG sont effectués en pleine nature. « *A la ferme de la Butte-Pinson, les « tigestes » sont à la fois dans une démarche de socialisation et de soin. Il s'agit de se préoccuper des autres, mais aussi de veiller sur les animaux. En d'autres termes, on quitte son nombril pour s'occuper de l'autre* », abonde Jean-Pierre Rosenczveig.

« Si on faisait tous des TIG ici, il y aurait moins de délinquants comme moi »

« *Mais non, pas par les oreilles !* », lance Moez tandis que Yanis peine à mettre le licol sur la tête de l'âne qu'il s'apprête à emmener paître. Délicatement, la bride bleu ciel entre les mains, il lui montre le geste : « *Il faut mettre la moutoute sur le dessus, et là, tu lui passes doucement.* » Sur le sentier qui mène à la prairie, les tigestes échangent peu sur leur vie personnelle. « *On sait combien on a pris, pas ce qu'on a fait,* raconte Yanis. *C'est ça qui est bien ici. On se sent utiles, et puis, les gens ne nous jugent pas. Si on faisait tous des TIG ici, il y aurait moins de délinquants comme moi.* » Julien Boucher, directeur des fermes d'Espoir, insiste sur le rôle professionnalisant de l'accompagnement proposé depuis 2014 par la ferme de la Butte-Pinson aux tigestes : « *On fonctionne à la manière d'une entreprise classique,* résume-t-il. *Il faut arriver à 9 heures précises. Avoir des interactions cordiales avec le personnel et les usagers de la ferme.* » A travers ce cadre strict, l'enjeu est de permettre aux tigestes de « *coller au maximum à une employabilité raisonnable, en leur offrant la possibilité de se réconcilier avec le monde, leur corps et leurs muscles* », étaye Julien Boucher.

Un accompagnement précieux pour éviter les récidives. « *Les personnes condamnées à des TIG ont souvent subi leur scolarité. Ils ont très peu de diplômes et se retrouvent dans des situations précaires qui les amènent à des actes délictueux* », expose le directeur. Il déplore « *un système de double peine* » qui, « *en orientant certaines populations uniquement en prison* », revient à « *organiser une récidive à travers des sorties sèches, c'est-à-dire sans politique de réinsertion, et qui ne permettent pas de trouver du travail dans de bonnes conditions.* » A la ferme de la Butte-Pinson, c'est tout le contraire. « *Beaucoup font visiter le lieu à leur famille* », confie Frédéric dans un sourire. Dans sa salopette bleu électrique, il encadre la structure qui a accueilli le plus de TIG, devant la SNCF, en 2018. « *Certains découvrent la Butte-Pinson pour effectuer leur peine, et y reviennent après pour réaliser leur service civique !* » se réjouit cet ancien chef d'imprimerie.

Dans la nature, « c'est facile de trouver sa place »

A quelque 750 kilomètres de là, au milieu des steppes brunes et rousses fendues par les lagunes d'eau salée de la Camargue, Anthony plante un franc coup de pioche dans la glaise, et déracine à la force de ses bras un baccharis. Cet arbuste exotique, qui a envahi les rives de la réserve naturelle, nuit à la faune et la flore locales. Armés de pelles et de pioches, les tigestes ont pour mission d'en déterrer un maximum. « *J'ai choisi ce travail pour la nature, mais surtout pour Jean-Pierre* », s'exclame Anthony, avant de se jeter sur son éducateur de 57 ans dans les hautes herbes. Pendant un moment, les deux hommes se chamaillent au milieu des joncs, l'un lui agrippant la veste, l'autre lui secouant gentiment la tête. Au loin, le vent emporte leurs paroles et avec elles, le secret de leur amitié.

Anthony estime que la mission effectuée pour le Conservatoire du littoral a été l'une des plus dures à réaliser. Bien qu'ayant plus du double de l'âge d'Anthony, Jean-Pierre redouble d'efforts. Lui qui a toujours travaillé dans le social connaît la recette. Pour réinsérer les gens, il faut montrer l'exemple. « *Ce qui est bien avec l'écologie, c'est que ça fait consensus. Tout le monde est content de bosser dans la nature. Ici, on respire, on s'exprime librement, on s'investit. C'est facile de trouver sa place.* » La semaine dernière, ils étaient trois tigestes à déterrer un vieux conduit enfoui dans le sol. Sur la photo de fin de mission, un tuyau, beaucoup de sueur et trois amis qui sourient à s'en déboîter la mâchoire. Jean-Pierre a capturé l'instant avec son téléphone personnel : « *On nous dit qu'il ne faut pas s'attacher, mais tu ne peux faire autrement que d'être sincère quand tu fais les choses avec eux. C'est ça qui donne du sens. Sinon, tu passes à côté du truc.* » Durant trois semaines, l'éducateur accompagne les mêmes tigestes sur des missions environnementales, dans le cadre de partenariats entre le Conservatoire d'espaces naturels de Paca et des gestionnaires de la région, comme le Conservatoire du littoral. Une dynamique à l'œuvre depuis 2021, et que les magistrats du tribunal de Tarascon souhaiteraient développer en augmentant le nombre de peines de TIG prononcées.

« Tout dépend de la détermination du condamné à purger sa peine »

Passer à côté du truc, rater le coche, c'est souvent ce qui a mené les tigestes devant la justice. Si le taux de récidive est moitié moins important après des TIG que pour les sortants de prison, le nombre de peines de travaux d'intérêt général diminue chaque année, et ne représente que 6% du total des condamnations prononcées aujourd'hui.

Selon Jean-Pierre Rosenczveig, il y a trois freins au développement des TIG : « Il y a d'abord les exigences techniques. Il faut des gestionnaires pour accueillir les tigestes et leur proposer des missions non rémunérées à leur portée. Le deuxième problème, c'est le manque de moyens pour financer ceux qui prennent en charge les TIG, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip). Quand un Spip doit s'occuper de 30 tigestes, c'est presque impossible d'organiser un réel suivi. Enfin, tout dépend de la détermination du condamné à purger sa peine. » Une détermination mise à l'épreuve par la longueur des procédures judiciaires. La réalisation du TIG intervient au minimum un ou deux ans après la commission des faits. A la ferme de la Butte-Pinson, certains réalisent leur TIG pour des condamnations datant de 2015. Ce laps de temps conséquent démobilise les travailleurs sociaux comme les condamnés.

Pourtant, d'après Jean-Pierre Rosenczveig, des solutions existent. « La médiation, en attendant la réparation, peut être ordonnée en première audience. Et le travail non rémunéré peut être décidé bien avant encore. Si on les prononçait plus souvent, les TIG et leurs contraintes ne seraient plus nécessaires. » Arrivé au bout de ses trois semaines, Anthony reprendra, à regret, le chemin de l'entreprise du coin, pour y faire de la manutention. Mais au fond, ce qu'il aimerait, c'est poursuivre les missions qu'il a commencées avec les TIG : « la Camargue, Jean-Pierre et moi. » Et libre, cette fois.

Eloïse Duval (IFP) et Daphné Quintin-Durand (CFJ)



Remise des prix 2023 de l'AJIS dans les locaux de la Caisse des dépôts le 29 juin 2023 en présence de Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Lucie Prusak, présidente de l'AJIS, Guillaume Rauffet, directeur général délégué de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), et Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

[Interview des lauréates par l'AFPA](#)



Démontage d'une ancienne clôture, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



Coupe d'arbres exotiques envahissants, Parc naturel régional de Camargue



Pose d'une clôture de protection d'une colonie d'oiseaux, Saint-Chamas



Démantèlement d'équipements de chasse, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



Fauchage et débroussaillage en faveur d'une tulipe protégée, Luynes



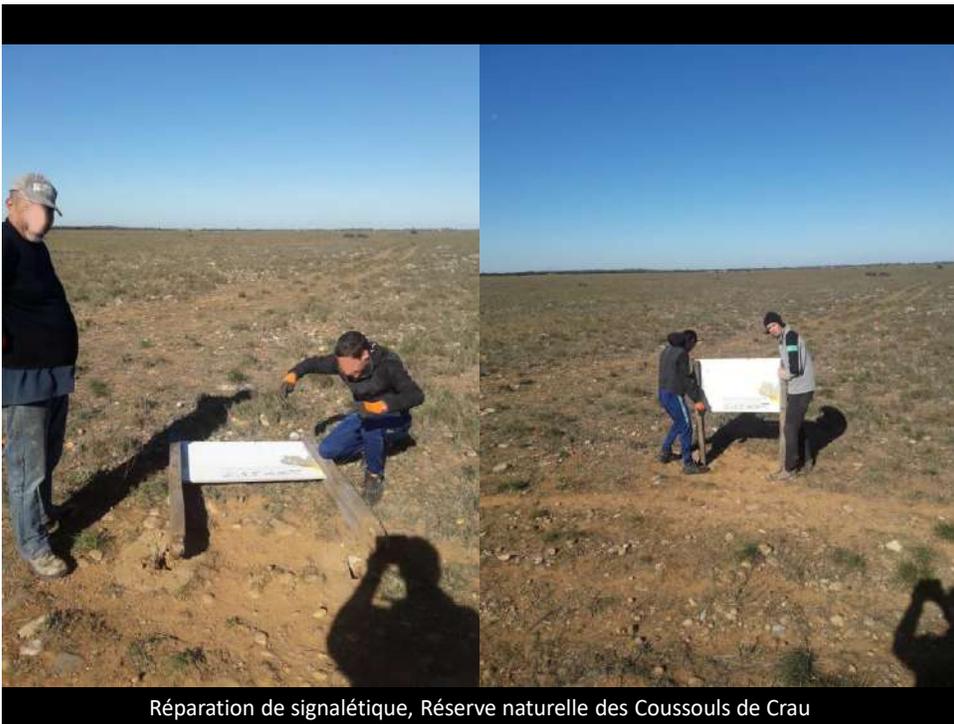
Protection d'une source pour une libellule protégée, Petite Camargue de Saint-Chamas



Visite de la vice-procureure de Tarascon, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



Nettoyage de la plage de Beauduc, Parc naturel régional de Camargue





Arrachage de plantes exotiques envahissantes, Parc naturel régional de Camargue



Visite Fondation du Patrimoine, Petite Camargue de Saint-Chamas



Protection d'îlots de nidification d'oiseaux menacés, Grandes Cabanes du Vaccarès



Arrachage d'arbres exotiques envahissants, Petite Camargue de Saint-Chamas



Débroussaillage d'une source pour une libellule protégée, Petite Camargue de Saint-Chamas



Retrait de déchets agricoles anciens, Réserve naturelle des Coussouls de Crau



Entretien d'un sentier de découverte, Réserve nationale de Camargue



Démantèlement d'équipements agricoles, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



Démantèlement d'une ancienne tonnelle, Marais de Beauchamp, Arles



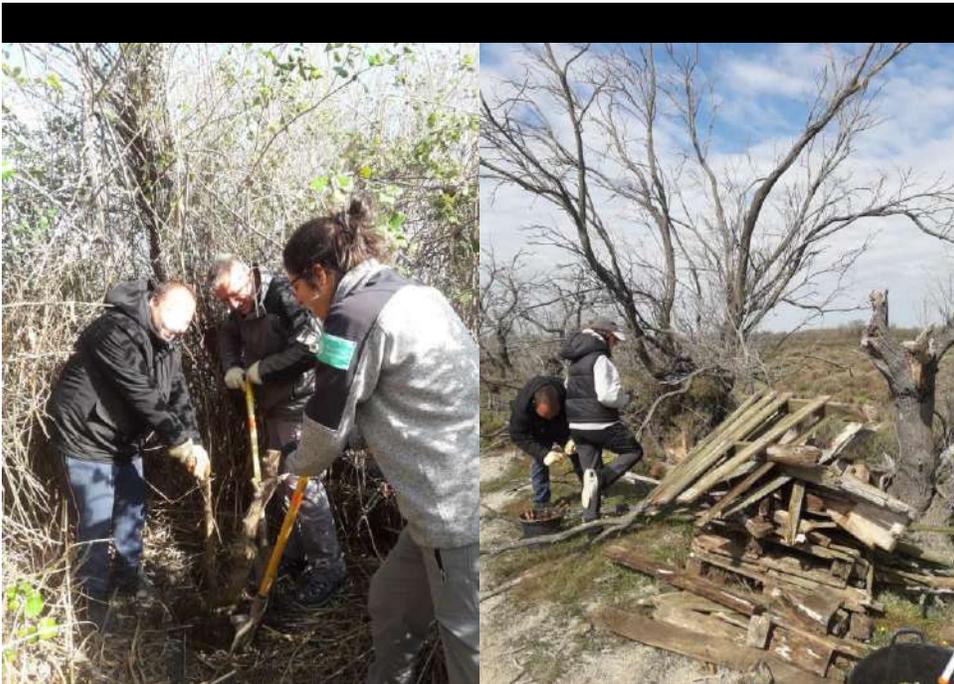
Débroussaillage pour la pose d'une clôture, Marais des Baux



Réparation d'un enclos d'alimentation pour vautours, Alpilles



Réparation d'équipements hydrauliques, Parc naturel régional de Camargue



Démantèlement d'infrastructures de chasse, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat



Protection d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas



Réparation d'un enclos d'alimentation pour vautours, Alpilles



Débroussaillage d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas



Débroussaillage pour la pose d'une clôture, Marais des Baux



Démantèlement d'infrastructures de chasse, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CEN PACA DANS LE CADRE DU PROJET ECO-TIG PROVENCE

Entre les soussignés :

Le **partenaire XXXXXXXX**, représenté par sa M **XXXXXXXXXX**, agissant conformément à la délibération n° **XXXXXXXXXXXXXXXXXX** de la « convention »

Ci-après dénommé « le Gestionnaire »,

ET :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le siège est situé Immeuble Atrium Bât. B, 4 Avenue Marcel Pagnol à Aix-en-Provence (13100), déclarée en préfecture d'Aix-en-Provence sous le numéro W131002547.

Représenté par son Président, M. Henri SPINI,

Ci-après dénommé « le CEN PACA ».

PREAMBULE

Le gestionnaire *****Activité de gestion d'espaces naturels*****

Le CEN PACA est une association agréée pour la protection de la nature dans un cadre régional. Il bénéficie d'un agrément Etat/Région en date du 6 juin 2014 au titre de l'Article L.414-11 du code de l'Environnement.

En lien avec les autorités judiciaires et pénitentiaires, le CEN PACA a élaboré en 2020 un projet d'organisation de chantiers collectifs de travaux d'intérêt général sur les espaces naturels de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Ce projet, baptisé « Eco-TIG Provence - Participation et sensibilisation des publics sous main de justice à la préservation de la biodiversité des espaces naturels entre Camargue et Étang de Berre », est soutenu financièrement par l'Office Français de la Biodiversité, la Fondation du Patrimoine, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône (SPIP13), et par la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dans le cadre de ce projet, le CEN PACA pilote, en lien avec le SPIP 13, des chantiers de gestion des espaces naturels en lien avec les propriétaires et gestionnaires des terrains.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de définir, entre le gestionnaire et le CEN PACA, les modalités d'organisation des chantiers Eco-TIG sur les espaces naturels dont il a la charge.

Dans le cadre de ce projet, le CEN PACA assurera le pilotage et l'animation de chantiers et de journées pédagogiques pour les personnes sous main de justice, à l'échelle de l'ensemble des espaces naturels de la moitié ouest des Bouches-du-Rhône (de la Camargue à l'Étang de Berre).

Deux types d'opérations seront proposés :

1) Des chantiers collectifs, pour lesquels il s'agira :

- De recenser les besoins de chantiers auprès du gestionnaire
- De planifier les chantiers et de recruter les personnes condamnées en sollicitant le SPIP
- D'encadrer les chantiers : préparation, ramassage et convoyage des participants, encadrement pédagogique et technique en lien avec le gestionnaire d'espace naturel.

Ces chantiers concerneront des personnes condamnées :

- A l'exécution d'un Travail d'Intérêt Général ; suivis et positionnés sur le lieu de TIG par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) de milieu ouvert d'Arles-Tarascon ou Aix-Salon.
- A une peine d'emprisonnement ferme, incarcérées sur les centres de détention de Tarascon ou Salon de Provence. Les déplacements sur les espaces naturels seraient opérés par le biais de permissions de sortir, préalablement accordées par le Juge de l'Application des Peines (JAP).

2) Des journées de sensibilisation à la préservation de l'environnement, organisées pour les personnes incarcérées dans les centres de détention de Tarascon et Salon de Provence. Ces journées permettront d'illustrer concrètement sur le terrain les enjeux de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, et de présenter différents métiers liés à la protection de l'environnement.

Le CEN PACA a reçu en janvier 2019 l'agrément de la juge d'application des peines pour organiser des TIG sur le ressort du tribunal de Tarascon. Il sollicitera le même agrément pour le ressort d'Aix-en-Provence dans le cadre de ce projet.

ARTICLE 2 : LES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

Les partenaires se réservent le droit d'associer d'autres partenaires institutionnels ou associatifs après en avoir averti l'autre partie pour l'encadrement et la réalisation de chantiers.

Le CEN PACA est à ce titre signataire d'un protocole pour la mise en œuvre du projet avec les autorités judiciaires et pénitentiaires, et de conventions avec les financeurs du projet.

ARTICLE 3 : DUREE

La durée de la convention est prévue pour une année, renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : NATURE DES TRAVAUX

Le gestionnaire autorise le CEN PACA à réaliser, dans les règles de l'art et sous le contrôle d'un encadrant de chantier salarié du CEN PACA, tous les travaux œuvrant à la réalisation des partenariats définis dans l'article 1 de la présente convention.

Les dates et les horaires d'intervention seront précisés entre les partenaires au plus tard 15 jours à l'avance.

Le gestionnaire et le CEN PACA s'entendent sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de chaque opération au moyen d'une fiche de chantier. Ils s'entendent également sur les objectifs à viser, sans que ces objectifs soient de nature contractuelle. Le CEN PACA décline toute responsabilité en cas de résultats des travaux non-conformes aux attentes, sachant que ceux-ci sont réalisés par des équipes non-professionnelles dans le cadre d'accomplissement de peines en réparation.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES TERRAINS

Le CEN PACA s'engage à réaliser les interventions dans le respect des préconisations environnementales du site, des préoccupations d'accueil du public et des conditions de sécurité.

ARTICLE 6 : CORRESPONDANTS

La personne référente du Gestionnaire pour le CEN PACA est le technicien en charge de la gestion du site Me/ Mr xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, joignable au XXXXXXXXXXXX, dont l'adresse de messagerie est : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La personne référente du CEN PACA pour le Gestionnaire est le chargé de mission coordinateur du projet Eco-TIG, M. Jean-Pierre MARTINEZ, joignable au 07.61.00.51.67, dont l'adresse de messagerie est : jeanpierre.martinez@cen-paca.org

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU CEN PACA

Le gestionnaire et le CEN PACA s'engagent à établir conjointement un programme prévisionnel d'intervention sur le site.

L'organisation des activités suivra le schéma prévisionnel suivant :

- le CEN PACA et le gestionnaire définissent en concertation les interventions à envisager dans le cadre du programme ;
- ils définissent ensemble les modalités d'intervention, comprenant notamment : la période et la durée de l'intervention, les créneaux horaires envisagés, le nombre de participants souhaité, la nature des activités confiées aux participants, les équipements mis à disposition par chaque partie pour la réalisation de l'activité, ainsi que le rôle de chaque partie (encadrement, appui technique et pédagogique, évacuation des rémanents, etc.) ;
- le CEN PACA sollicite l'antenne du SPIP concernée, pour la mise à disposition des participants selon les modalités fixées au point précédent ;
- aux dates convenues pour la conduite de l'activité, le CEN PACA organise le convoyage des participants jusqu'au lieu de chantier ou au lieu de rendez-vous fixé avec le gestionnaire, et assure le convoyage retour en fin de journée ;
- le CEN PACA assure l'encadrement humain et disciplinaire des participants. Il participe, avec le gestionnaire, à l'encadrement technique et pédagogique, en fonction des modalités fixées lors du montage du projet.

Ce schéma prévisionnel pourra être revu d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

S'agissant d'activités organisées par les services pénitentiaires dans le cadre d'une décision de justice, l'Etat est considéré comme l'employeur des personnes sous main de justice participant aux chantiers et aux journées de sensibilisation à la préservation de l'environnement. L'Etat répond du dommage ou de la part du dommage qui est causé à autrui par le condamné et qui résulte directement de l'application d'une décision comportant l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général.

Le gestionnaire s'engage à avoir contracté une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qui pourraient être causés pendant le chantier.

Lors des activités, les participants restent sous la responsabilité et l'autorité du CEN PACA. Ils pourront également être encadrés par les personnels du gestionnaire pour des conseils, pour une aide technique, et pour l'accompagnement pédagogique de l'activité.

L'encadrant du CEN PACA veillera à ce que chaque participant porte l'équipement de sécurité requis pour chaque intervention le nécessitant. Les EPI adaptés à chaque activité sont fournis par le CEN PACA.

Le gestionnaire veillera à ce que les interventions réalisées répondent à ses objectifs de gestion environnementale.

Tous les chantiers sont suspendus en cas d'événements exceptionnels et/ou de cas de force majeure. Les parties s'entendent alors pour reporter ou annuler les interventions programmées.

ARTICLE 9 : CONTRAINTES RELATIVES AUX SITES A LA CHARGE DU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire précisera au CEN PACA, en amont de l'intervention, l'ensemble des contraintes qui devront être respectées dans le cadre de l'intervention, qu'elles soient de nature réglementaire, sécuritaire ou écologique.

La propreté des lieux devra être respectée. En amont de chaque intervention, le gestionnaire et le CEN PACA s'entendront sur les conditions d'évacuation des décombres et déchets du chantier.

La matérialisation du chantier sera effectuée sous le contrôle du gestionnaire. Des ateliers seront identifiés au sol.

Lors de la réalisation du chantier, le CEN PACA devra suivre scrupuleusement les consignes édictées par le gestionnaire.

ARTICLE 10 : RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à tout moment par ses signataires en cas de non-respect des consignes et après notification d'une mise en demeure. Le CEN PACA ne pourra prétendre à aucune indemnité du gestionnaire.

Dans le cas d'une évolution du contexte, un avenant à la convention pourra être conclu.

Article 11 : Litige et tribunal compétent

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de la présente convention, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal compétent, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Le tribunal compétent est celui de l'élection de domicile du Département des Bouches-du-Rhône.

La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

xxx Titre du responsable / organisme
gestionnaire xxx

Le Président du Conservatoire d'espaces
naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Xxx Prénom NOM xxx

Henri SPINI

PROTOCOLE ORGANISANT LE DISPOSITIF ECO-TIG

Entre

Le Tribunal Judiciaire de Tarascon, ci-après désigné le TJ de Tarascon

Ayant son siège à : Quartier Kilmaine, 28 avenue du Général Jennings de Kilmaine,
13150 TARASCON

Représenté par Madame Céline CHERON, Présidente du Tribunal Judiciaire de
Tarascon

Représenté par Monsieur GUMBAU, Procureur de la République

Et

**L'association Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-
après désigné CEN PACA,**

Ayant son siège à : Immeuble Atrium, Bat. B, 4 Avenue Marcel Pagnol, 13100 AIX-EN-
PROVENCE

Représenté par Monsieur Henri SPINI, président de l'association

Référénts de l'action : Monsieur WOLFF Axel, en qualité de Responsable du Pôle
Bouches-du-Rhône et Monsieur MARTINEZ Jean-Pierre, en qualité de coordinateur des
chantiers ECO-TIG.

Coordonnées téléphoniques : Monsieur WOLFF (06.80.54.92.40 – axel.wolff@cen-paca.org)
et Monsieur MARTINEZ Jean-Pierre (07.61.00.51.67 – jeanpierre.martinez@cen-paca.org)

Et

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des BOUCHES-DU-RHONE, ci-après désigné le SPIP,

Ayant son siège au 36 Rue Estelle, 13006 MARSEILLE

Représenté par Monsieur David LAUREOTE, Directeur fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probatoire des Bouches-du-Rhône,

Référents de l'action : Madame Fiona MUSSINO, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (04.90.91.78.07 - 06.38.40.84.67 – fiona.mussino@justice.fr) et Monsieur Jean CAUVE (04.90.91.78.01 – 06.89.78.14.79 – jean.cauve@justice.fr)

Et

Le Centre de Détention de Tarascon

Situé au Quartier des Radoubs - BP 382/82 - 13158 TARASCON Cedex,

Représenté par Madame Véronique CALLAIVEL, en sa qualité de Chef d'établissement,

Et

La Maison Centrale d'Arles

Située 2 Rue Joseph Seguin – RD 35 – 13200 ARLES

Représentée par Madame Corinne PUGLIERINI, en sa qualité de Chef d'établissement,

PREAMBULE

Conformément :

- Aux dispositions des articles 131-3, 131-8, 131-9, 131-17 al 2, 131-22 à 131-24, 131-36, R 131-23 à R 131-34 du Code Pénal et l'article 434-42 du Code Pénal, relatives au Travail d'Intérêt Général (TIG).
- Aux dispositions des articles 132-54 à 132-57, 132-44 et R 131-23 à R 131-34 du Code Pénal, 747-1 et 747-2 du Code de Procédure Pénale relatives à l'emprisonnement avec sursis assorti de l'obligation d'accomplir un TIG
- Aux articles 61 et 71 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ)
- Circulaire du 19 mai 2011 sur le TIG individuel, pédagogique et collectif
- A l'article D 48-2 du Code de Procédure Pénale
- Aux diverses circulaires et notes (CRIM/AP) relatives à l'organisation du TIG
- Aux missions du SPIP en milieu ouvert relatives à la mise en œuvre des mesures alternatives à l'incarcération confiées par l'autorité judiciaire
- A la politique d'insertion et de probation menée par le SPIP 13 visant à développer le TIG collectif

Considérant que le CEN PACA, association agréée pour la protection de la nature dans un cadre régional, bénéficie d'un agrément Etat/Région en date du du 6 juin 2014 au titre de l'Article L.414-11 du code de l'Environnement, renouvelé le 28 octobre 2019 ; que cet agrément reconnaît sa contribution à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional, et par des missions d'expertises locales et d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Considérant que le CEN PACA a répondu à la demande initiale de l'ancien Procureur de la République du TJ de Tarascon, Monsieur DESJARDINS, de mettre en place des actions liées avec le SPIP sur la thématique de l'environnement.

Considérant que le CEN PACA a fait l'objet, le 22 janvier 2019, d'une ordonnance d'inscription sur la liste des travaux d'intérêt général de la Vice-Présidente chargée de l'application des peines au Tribunal de grande instance de Tarascon.

Considérant que trois chantiers expérimentaux ont eu lieu en 2019 dans des espaces naturels gérés par le CEN PACA, en lien avec le SPIP, et notamment des personnes ayant une mesure de Travail d'Intérêt Général à exécuter et des personnes détenues au Centre de Détention de Tarascon.

Considérant que le CEN PACA a construit conjointement avec le SPIP, un projet dénommé « ECO-TIG Provence », visant à prendre en charge de manière collective des personnes condamnées à une mesure de TIG et/ou des personnes détenues.

Considérant que la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ) permet aux juridictions de prononcer plus largement des peines de TIG dans le but de favoriser le développement de cette mesure,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Description du TIG collectif

Suite à une volonté du Tribunal Judiciaire de Tarascon de développer les mesures de Travail d'Intérêt Général (TIG) sur la thématique de l'environnement, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Tarascon et le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA) ont travaillé conjointement l'idée de faire naître un TIG collectif.

A la suite de trois chantiers expérimentaux organisés par le SPIP et le CEN PACA en 2019, le CEN PACA s'est proposé d'accueillir plusieurs Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ) confiées par l'autorité judiciaire au SPIP de Tarascon, en vue d'exécuter collectivement un travail dans le cadre de leur peine de TIG ou d'une obligation particulière d'accomplir un TIG, dans le cadre d'un sursis probatoire.

L'objectif du TIG collectif est de faire participer les personnes condamnées à la gestion ou à la restauration des écosystèmes, tout en validant des heures de TIG. Le projet Eco-TIG vise à mener des actions sur les espaces naturels gérés par le CEN PACA, mais

aussi sur les espaces naturels confiés à d'autres structures gestionnaires, partenaires secondaires du projet.

Ainsi, le CEN PACA a financé un nouveau poste de travail au sein de leur association, en recrutant un « Coordinateur de chantiers TIG ». Le SPIP a été associé au recrutement du coordinateur de chantiers dans le but de repérer les compétences du futur salarié (sur la thématique de l'environnement et de l'encadrement d'un public particulier).

Le coordinateur de chantiers TIG sera chargé d'encadrer les PPSMJ, de leur attribuer des missions spécifiquement adaptées au chantier et à leurs capacités, et de veiller au respect des heures à effectuer. Le coordinateur de chantiers TIG sera spécialement véhiculé pour effectuer sa mission de prise en charge des PPSMJ, notamment au regard des difficultés de mobilité des publics pris en charge par le SPIP, et des difficultés de transports en commun du ressort du TJ de Tarascon. Ainsi, il sera chargé de récupérer les PPSMJ à un point de rendez-vous, de les convoier jusqu'au lieu du chantier, de les encadrer durant leur journée de travail et de les ramener une fois la journée finie.

Article 2 : Modalités d'exécution du TIG collectif

Le TIG se déroule selon les modalités définies par le Juge d'Application des Peines.

La procédure d'exécution du TIG se déroulera de la manière suivante :

- En amont de la sélection effectuée par le SPIP, le CEN PACA s'engage à faire parvenir au SPIP une « fiche chantier » détaillant le contenu du chantier et des tâches à accomplir pour la PPSMJ.
- Le SPIP effectuera une phase de recensement et de pré-sélection des PPSMJ pouvant prétendre au TIG collectif. Il conviendra pour le SPIP de proposer des PPSMJ ayant les capacités d'intégrer un dispositif collectif.
- Un éventuel entretien tripartite entre le Coordinateur des chantiers et le SPIP pourra se tenir. Cet entretien permettra d'indiquer à la PPSMJ le cadre du TIG collectif, les spécificités du chantier à venir, et d'offrir un discours harmonisé et cadrant entre les deux organismes. A l'issue de cet éventuel entretien tripartite, le CEN Paca et le SPIP valident le placement de l'intéressé.
- Dès validation du placement, le SPIP remet le formulaire horaire au Coordinateur des chantiers afin qu'il puisse veiller au respect des horaires de travail et à ne pas dépasser le quantum horaire fixé par le Juge d'Application des Peines.
- Le SPIP sera en lien permanent avec le Coordinateur de chantiers TIG, pour veiller au bon déroulement du TIG.

Article 3 : Contrôle de l'exécution du TIG

Le SPIP contrôle l'exécution de la mesure de TIG. Pour cela, le SPIP fixera régulièrement des rendez-vous téléphoniques avec le Coordinateur de chantier.

Le SPIP devra veiller à ce que la PPSMJ soit apte au travail. Les équipements de protection individuels seront fournis par l'association CEN PACA à savoir chaussures de sécurité lorsque la PPSMJ n'est pas en mesure de s'en procurer, et les EPI complémentaires adaptés à chaque chantier.

L'Administration Pénitentiaire est considérée comme l'employeur au regard de la réglementation en matière de sécurité sociale. Le versement des cotisations sociales incombe au directeur interrégional des services pénitentiaires de PACA/Corse.

Les formalités relatives à l'affiliation des condamnés et à la déclaration des accidents du travail sont à la charge du SPIP. Le condamné est couvert selon les conditions du droit commun en cas d'accident du travail ou de trajet.

La PPSMJ, dans le cadre du TIG, sera soumise aux dispositions du Code du travail relatifs aux horaires de travail.

Article 4 : Disponibilité des postes et encadrement des PPSMJ

Pendant toute la durée du projet, le CEN Paca met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour proposer un nombre de chantiers correspondant au mieux aux besoins d'organisation des TIG collectifs.

Pour se faire, le CEN Paca proposera des chantiers sur des espaces naturels dont il est gestionnaire, et fera appel à d'autres gestionnaires d'espaces naturels afin qu'ils mettent à disposition des chantiers. Les gestionnaires d'espaces naturels concernés seront par exemple : les gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales, les gestionnaires de terrains du Conservatoire du Littoral, les Parcs naturels régionaux, ou le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces naturels sensibles du département (ENS). Cette liste est non-exhaustive.

Le Coordinateur de chantier assure l'accompagnement de proximité et l'appui technique sur le poste de travail et se conforme à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il fournit, le cas échéant, le matériel nécessaire à l'accomplissement de la tâche (sauf chaussures de sécurité, fournies par le SPIP).

Il veille à ce que le nombre d'heures ordonnées soit exécuté dans le délai imparti et selon les modalités fixées par le Juge d'Application des Peines.

A cette fin, le tuteur en lien avec le SPIP, décomptera les heures effectuées sur le formulaire horaires qui lui aura été remis par le SPIP. Il a été convenu que le délai de route ainsi que la pause déjeuner d'une demie-heure seront pris en compte dans le

temps de travail, au regard de l'étendu du ressort du TJ de Tarascon et des chantiers relativement espacés géographiquement.

En fin de mesure, le formulaire d'horaire de travail, dûment complété, sera adressé au CPIP référent. Il peut-être assorti de toute observation utile et strictement nécessaire.

Article 5 : Gestion des incidents

En cas d'absence, de retard répétés, d'exécution du travail non conforme aux attentes du service, d'incident, de violation incompatible avec l'obligation de travail et/ou le respect dû aux personnes, le Coordinateur de chantier devra immédiatement informer le CPIP référent.

En cas de faut grave et/ou de danger immédiat pour la PPSMJ et/ou autrui, le Coordinateur de chantier peut suspendre l'exécution du travail. Le SPIP en est immédiatement informé par téléphone.

Selon la nature de l'incident, le SPIP apprécie l'opportunité de rencontrer la PPSMJ sur le lieu du chantier ou de la convoquer au SPIP afin d'obtenir des explications et procéder à un éventuel recadrage. L'autorité judiciaire est informé de l'incident. Cette information aux magistrats est laissé à l'appréciation du CPIP référent.

Toutefois, ces conditions seront dûment explicitées à la PPSMJ lors du recueil de son accord pour intégrer le TIG-collectif, par la signature d'un contrat d'engagement.

Article 6 : Bénéficiaires du projet

Ce projet TIG collectif pourra être étendu à des personnes détenues au Centre de Détention de Tarascon et à la Maison Centrale d'Arles par le biais de permissions de sortir, préalablement accordées par le Juge d'Application des Peines.

Ces permissions de sortir auront pour objectif de sensibiliser les personnes détenues à la thématique de l'environnement et de l'écologie. Ils pourront également participer à des chantiers.

Article 7 : Financements

Dès lors que le projet TIG collectif a été acté par les deux parties, le CEN PACA a répondu à un appel à projet auprès de l'Office National de la Biodiversité (OFB) dénommé « Mobbiodiv 2020 » visant à financer des actions liées à la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux. Le projet ECO-TIG a été retenu par l'OFB à hauteur de 95.000 euros sur deux ans.

A la suite de ce premier financement, la Fondation du Patrimoine a également accepté de financer le projet à hauteur de 25.000 euros sur deux ans.

Ce projet relevant de la compétence du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le CEN PACA a pu obtenir un financement de 15.000 euros au titre de l'année 2021.

Enfin, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône a co-financé le projet à hauteur de 9.000 euros au titre de l'année 2021.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité du CEN PACA ne peut être engagée en cas de dommage, volontaire ou involontaire, imputable à la PPSMJ.

L'Etat répond du dommage causé à autrui par une PPSMJ et qui résulte directement de l'exécution du Travail d'Intérêt Général.

Article 9 : Durée du protocole

Le présent protocole est conclu pour une durée de 2 ans. Il est renouvelable par tacite reconduction, et modifié par voie d'avenant, si nécessaire.

Le SPIP et le CEN PACA s'engagent à en faire une évaluation chaque année. L'Office National de la Biodiversité tiendra un comité de suivi du projet ECO-TIG, auquel seront associés le CEN PACA et le SPIP, permettant de réaliser une évaluation de l'action.

Par ailleurs, à la fin de chaque chantier, un comité de pilotage de restitution pourra se tenir au niveau local entre le SPIP et le CEN PACA, le cas échéant, dans le but de réajuster la procédure si nécessaire.

En tant que projet pilote, l'Eco-TIG est destiné à mettre en évidence l'intérêt de ce type de dispositif, pour la biodiversité comme pour la société. Il doit permettre de démontrer la faisabilité du dispositif, et de cadrer les conditions techniques et financières de sa mise en œuvre. Les signataires du présent protocole s'engagent donc, en fonction de leurs moyens respectifs et de leur intérêt dans le projet, à rechercher les moyens d'un fonctionnement et d'un financement pérenne du dispositif à l'issue du projet.

En fin de projet, les signataires élaboreront ensemble, à l'initiative du CEN PACA, un document de retour d'expérience de manière à permettre sa duplication sur d'autres territoires par d'autres opérateurs.

En cas de difficulté d'exécution, les parties conviennent de se rencontrer préalablement à toute dénonciation.

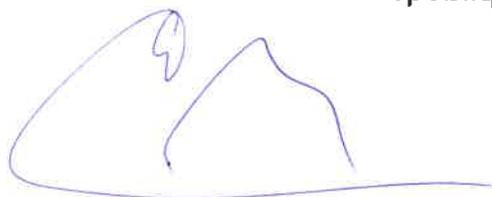
A Tarascon, en 6 exemplaires, le 30-06-2020

La Présidente du Tribunal Judiciaire de Tarascon



Madame Céline CHERON

Le Procureur de la République



Monsieur Laurent GUMBAU

Le Conservatoire des Espaces Naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

P.o. Axel Wolff 

Monsieur Henri SPINI

Le Directeur du SPIP
des Bouches-du-Rhône

Monsieur David LAUREOTE 

La cheffe d'établissement du
Centre de Détention de Tarascon



Madame Véronique CAILLAVEL

La cheffe d'établissement de
La Maison Centrale d'Aries

Madame Corinne PUGLIERINI 

ECOTIG PROVENCE

Nettoyage de la plage de Camargue © Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA



ECOTIG PROVENCE

DOCUMENT PROVISOIRE

RETOUR D'EXPERIENCE 2021-2023

 Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

UN PROGRAMME DE CHANTIERS COLLECTIFS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU SERVICE DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE TIG, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Travail d'intérêt général** est une peine prononcée par le juge pénal, en général comme alternative aux courtes peines d'emprisonnement. D'une durée maximale de 400 heures, le TIG est un travail gratuit effectué au bénéfice de la collectivité, au sein d'un service public ou d'une association. En favorisant le lien social et l'insertion professionnelle, elle contribue à diminuer fortement le taux de récidive.

ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ?

Le **Travail non rémunéré** n'est pas une peine, mais une mesure proposée par le parquet comme alternative aux poursuites judiciaires. Similaire au TIG dans son principe mais limité à 100 heures, son exécution est également suivie par le SPIP, ou par la PJJ pour les mineurs.

Photo : Démontage d'une ancienne clôture,
Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA



2



*« Réparer le passé, préparer l'avenir :
une peine qui a du sens . »*

3

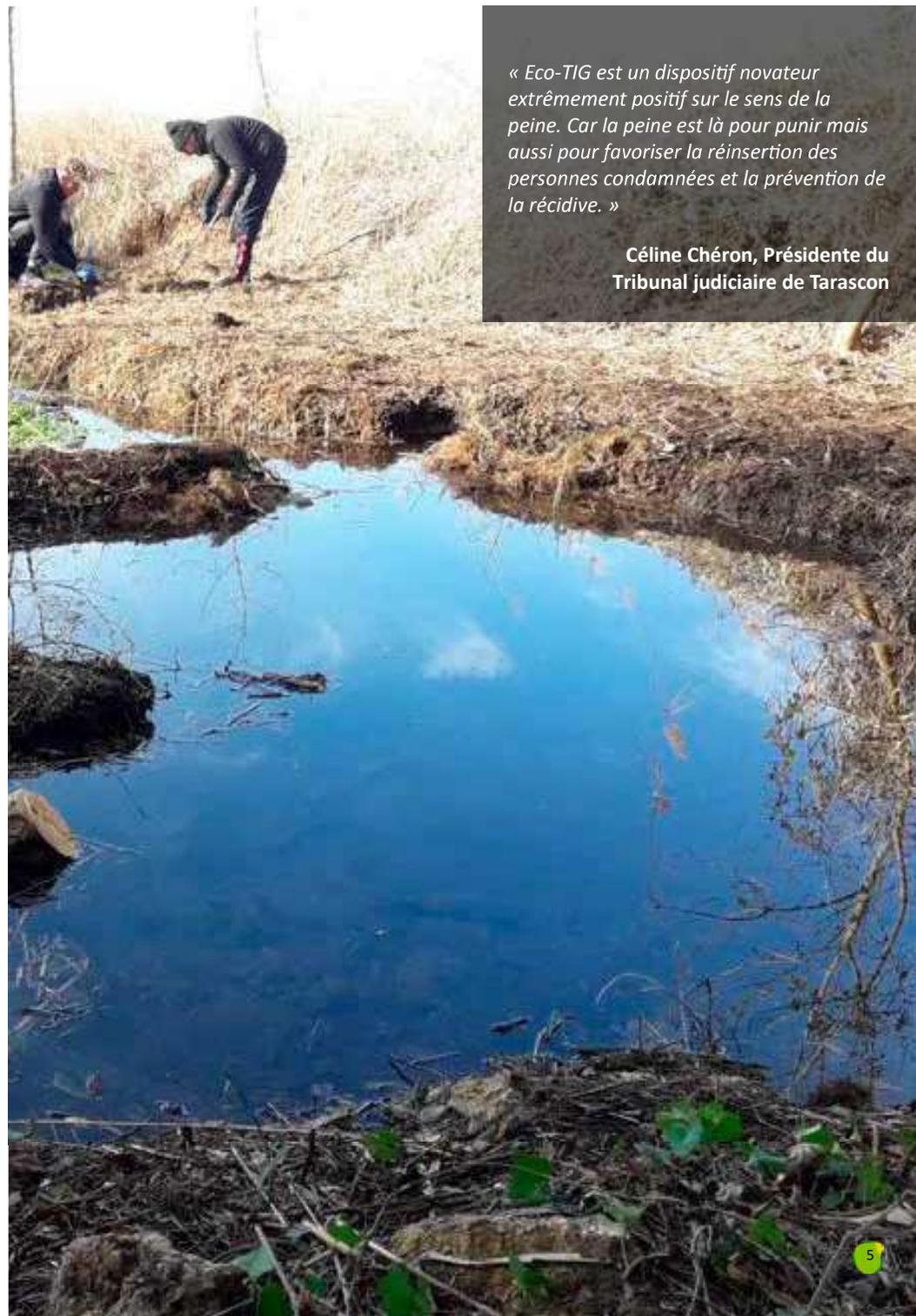


ECO-TIG, COMMENT ÇA MARCHE ?

De 2021 à 2023, le CEN PACA a coordonné et animé des chantiers collectifs pour les personnes sous-main de justice, sur les espaces naturels du département. Le CEN PACA se chargeant :

- de recenser les besoins de chantiers auprès des gestionnaires d'espaces naturels partenaires ;
- de planifier les chantiers et de recruter les personnes condamnées en sollicitant le SPIP ;
- de réaliser les chantiers : préparation, convoyage des participants, encadrement pédagogique et technique des chantiers avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Photo : Débroussaillage d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA



« Eco-TIG est un dispositif novateur extrêmement positif sur le sens de la peine. Car la peine est là pour punir mais aussi pour favoriser la réinsertion des personnes condamnées et la prévention de la récidive. »

Céline Chéron, Présidente du
Tribunal judiciaire de Tarascon

LES ACTEURS

DU PARTENARIAT

LE SPIP

Le **Service pénitentiaire d'insertion et de probation** est chargé d'organiser l'exécution de la peine de travail d'intérêt général. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) assurent l'orientation et le suivi de la personne condamnée, et le lien avec la structure d'accueil. Ayant pris connaissance du projet, ils recrutent les personnes susceptibles d'y participer et en informent la structure d'accueil. Ils suivent les PPSMJ pendant le chantier et recueillent les retours du tuteur. Ils assurent également le suivi de PPSMJ devant effectuer un TNR.

Le SPIP sensibilise les magistrats à l'intérêt de la peine de TIG. C'est également un des financeurs du projet.

L'ATIGIP

Les référents territoriaux de l'**Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle** ont pour mission de dynamiser le TIG, développer l'offre d'accueil, accompagner les structures partenaires et former les tuteurs. Ils font la promotion du projet auprès des CPIP, et soutiennent la structure d'accueil dans de nombreux domaines : accompagnement administratif, recherche de financement, inscription des postes de TIG sur la plateforme TIG 360°, formation des tuteurs...

LA PJJ

La **Protection judiciaire de la jeunesse** assure le suivi de mineurs (>16 ans) ou de jeunes majeurs condamnés à un TIG, ou devant effectuer un NTR.

LES MAGISTRATS

Les **magistrats** sont au cœur de la chaîne pénale qui mène à l'exécution d'un TIG, du procureur qui requiert la peine, au juge correctionnel ou du juge des enfants qui la prononce, au juge d'application des peines qui la fait appliquer. Leur sensibilisation et leur implication sont fondamentales dans le développement du travail d'intérêt général.

LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

Les gestionnaires partenaires d'Eco-TIG Provence font part de leurs besoins de travaux, dimensionnent et programment le chantier avec le coordinateur Eco-TIG du CEN PACA. Leurs agents participent dans la mesure du possible au chantier, et sont particulièrement précieux pour expliquer aux participants le sens du travail effectué, l'importance de la préservation des sites d'intervention. Ils leur font découvrir les richesses de la faune et de la flore, les liens entre l'homme et la nature, les métiers de la biodiversité.

Une convention précisant les modalités de déroulement des chantiers a dans certains cas été signée entre le CEN PACA et le gestionnaire partenaire.

Photo : Entretien d'un sentier de découverte, Réserve nationale de Camargue
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,

Porteur et animateur du programme Eco-TIG Provence, le **Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur** est la cheville ouvrière du programme, et assure le lien entre tous les partenaires. Il a recruté un coordinateur des chantiers Eco-TIG expérimenté dans l'encadrement du public justice, qui a assuré la programmation et le déroulement de tous les chantiers. Le CEN PACA a assuré l'animation administrative, financière et partenariale du programme.



« Eco-réinsertion. »

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Eco-TIG Provence a vu le jour grâce à la confiance que lui ont accordé les financeurs du programme :

- **L'Office Français de la Biodiversité** dans le cadre de son appel à projets MobBiodiv'2020
- **La Fondation du Patrimoine** dans le cadre de son appel à projets national Espaces naturels
- **Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône**
- **La Préfecture de police des Bouches-du-Rhône** dans le cadre de l'appel à projet du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)



Photo : Visite de la vice-procureure de Tarascon,
Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat
© CEN PACA



« Après ma condamnation je me suis renfermé sur moi-même, je ne voyais plus personne. J'ai fait mes heures de TIG dans un environnement protégé avec mon tuteur du CEN PACA. J'ai adoré être en pleine nature et me sentir utile. Après mon TIG j'ai trouvé un CDD dans un chantier d'insertion d'espaces verts forestiers. Ensuite je vais intégrer un Brevet professionnel agricole et j'espère passer un certificat de spécialisation pour devenir élagueur. Ça m'a redonné goût à la vie. Ça m'a aidé à trouver ma voie et maintenant j'ai un projet tout tracé. »

Kevin M, condamné à 200 h de TIG

« La plupart du temps, les gens qu'on fait intervenir sur ces chantiers se trouvent transformés et nous disent qu'ils seront dorénavant des acteurs de la protection de la nature. On parvient à faire changer leur comportement, en leur donnant la responsabilité de la protection et du soin de l'environnement. Ils arrivent réactiver leur vision de l'importance de la nature, ce qui les amène à devenir plus impliqués dans la société. Eco-TIG répond à plusieurs besoins : celui de la justice, et celui de la nature. Et tout ça, pour favoriser le vivre-ensemble »

Jean-Pierre Martinez,
Coordinateur des chantiers Eco-TIG pour le CEN PACA



LES CHIFFRES CLÉS

42 PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN
DE JUSTICE (PPSMJ) IMPLIQUÉES

2 830 HEURES DE TIG
EFFECTUÉES

147 JOURNÉES DE CHANTIERS
COLLECTIFS RÉALISÉES

50 OPÉRATIONS D'ENTRETIEN OU
DE RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS

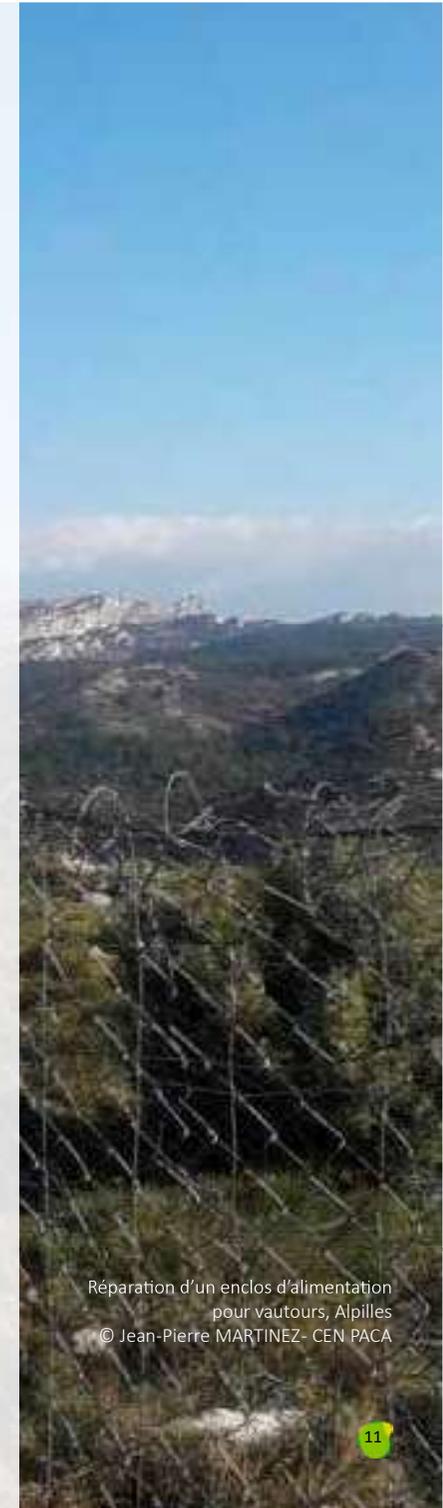
500 M³ DE DÉCHETS
ET RÉMANENTS RETIRÉS

79 000 M²
DE SURFACE TRAITÉE

20 ESPACES NATURELS
ONT ACCUEILLI DES CHANTIERS

7 GESTIONNAIRES ONT
BÉNÉFICIÉ DE CHANTIERS

168 000 €
DE BUDGET



Réparation d'un enclos d'alimentation
pour vautours, Alpilles
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA

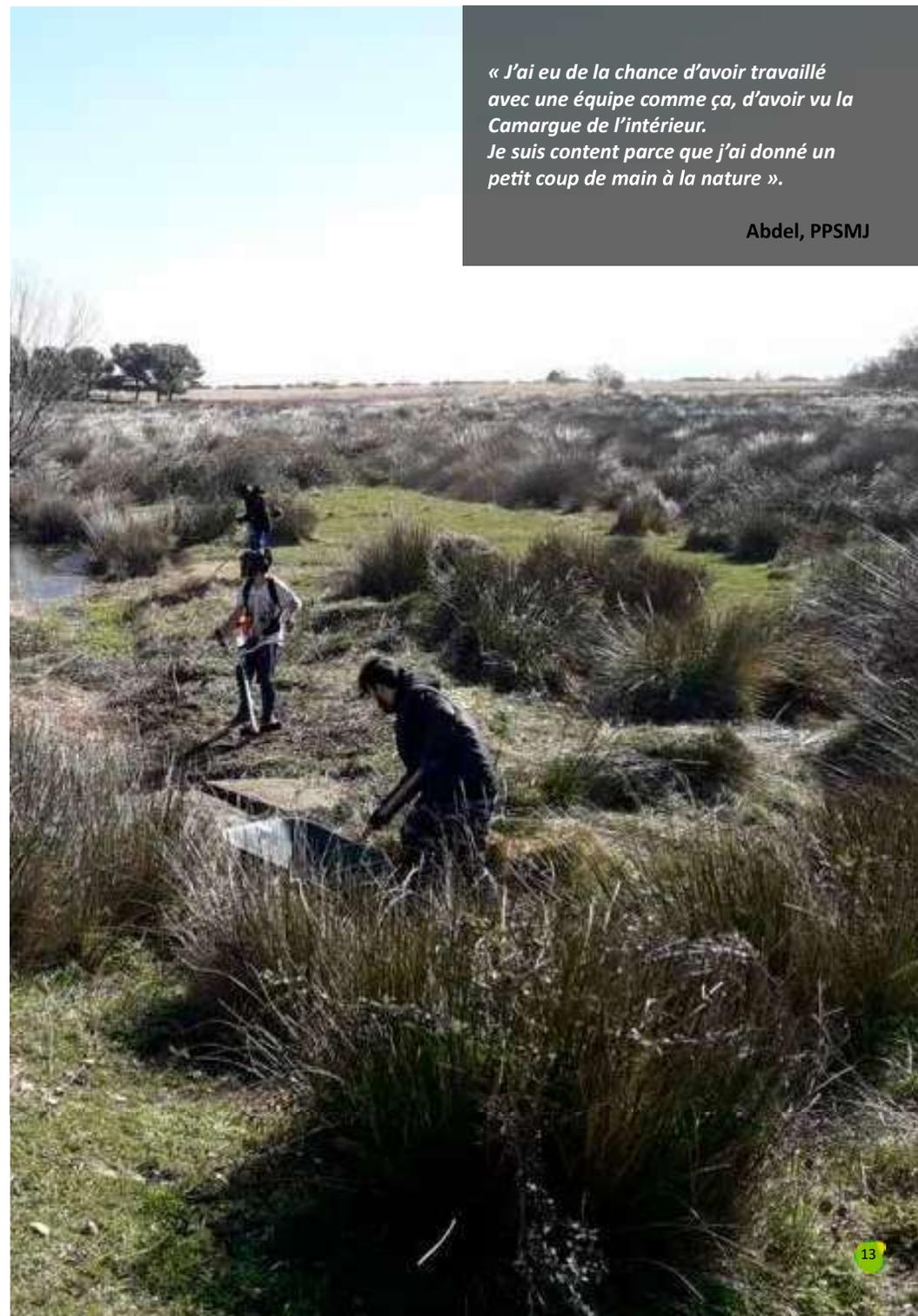
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LES ESPACES NATURELS ?

A SAVOIR... POUR LES SERVICES JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES

Les chantiers en espaces naturels sont souvent impossibles à certaines saisons en raison des sensibilités écologiques ou des risques naturels (incendies par exemple). Adaptez vos souhaits de placement avec le gestionnaire d'espaces naturels.

Le travail en espaces naturels, loin des villes, implique des temps de déplacement quotidiens. Évaluez précisément la contrainte mobilité avec la structure d'accueil.

Photo : Débroussaillage d'une source pour une libellule protégée, Petite Camargue de Saint-Chamas
© Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA



« J'ai eu de la chance d'avoir travaillé avec une équipe comme ça, d'avoir vu la Camargue de l'intérieur. Je suis content parce que j'ai donné un petit coup de main à la nature ».

Abdel, PPSMJ

A SAVOIR... POUR LE GESTIONNAIRE D'ESPACE NATUREL

Évaluez avec le SPIP leurs besoins et capacités de placement avant de programmer vos chantiers

Accueillir une PPSMJ en individuel au sein de vos équipes pendant quelques semaines peut être un bon moyen de s'engager, et ne demande pas de moyen particulier.

Un chantier collectif est plus complexe à monter ; évaluez bien vos besoins et vos capacités d'encadrement, les moyens matériels et financiers éventuellement nécessaires.

Adaptez l'ambition de votre programme de chantier. Mieux vaut prévoir de faire moins -quitte à faire plus si l'équipe finit vite- que de se mettre en difficulté avec un chantier trop ambitieux.

Le référent territorial de l'ATIGIP de votre secteur est là pour vous assister dans vos démarches et répondre à vos interrogations.

Le facteur humain est essentiel : assurez-vous de l'envie de vos équipes de s'impliquer. N'hésitez pas à solliciter l'ATIGIP pour la formation de vos tuteurs. Accueillir des PPSMJ dans vos équipes est un moyen formidable de sensibiliser à la protection de la nature des personnes souvent éloignées de ces préoccupations.

Photo : Protection d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA



« Nous sommes heureux de pouvoir bénéficier de ce projet et d'y prendre part. Cela représente une aide sur des travaux moins urgents mais néanmoins importants que, pris par la gestion courante, nous ne pouvons faire avancer. Collaborer auprès du coordinateur du CEN PACA est une expérience très intéressante tant sur le plan humain que technique. Le climat qu'il instaure avec les Tigistes permet de travailler dans un climat de dialogue et de confiance. »

Marion Lourenço,
Garde technicienne, Réserve naturelle régionale de la tour du Valat



BON À SAVOIR

L'accueil de personnes en TIG est possible pour les structures publiques, les associations et les entreprises. Les associations et les entreprises reçoivent une habilitation pour devenir structure d'accueil. Cette habilitation ainsi que l'inscription des postes se font désormais de manière dématérialisée sur la plateforme numérique TIG360° par l'ATIGIP.

Les Conservatoires d'espaces naturels sont habilités sur tout le territoire national pour la mise en œuvre de TIG jusqu'en 2027, aussi bien pour les publics majeurs (suivi SPIP) que mineurs (suivi PJJ) – Arrêté Ministère de la Justice du 7 avril 2022.

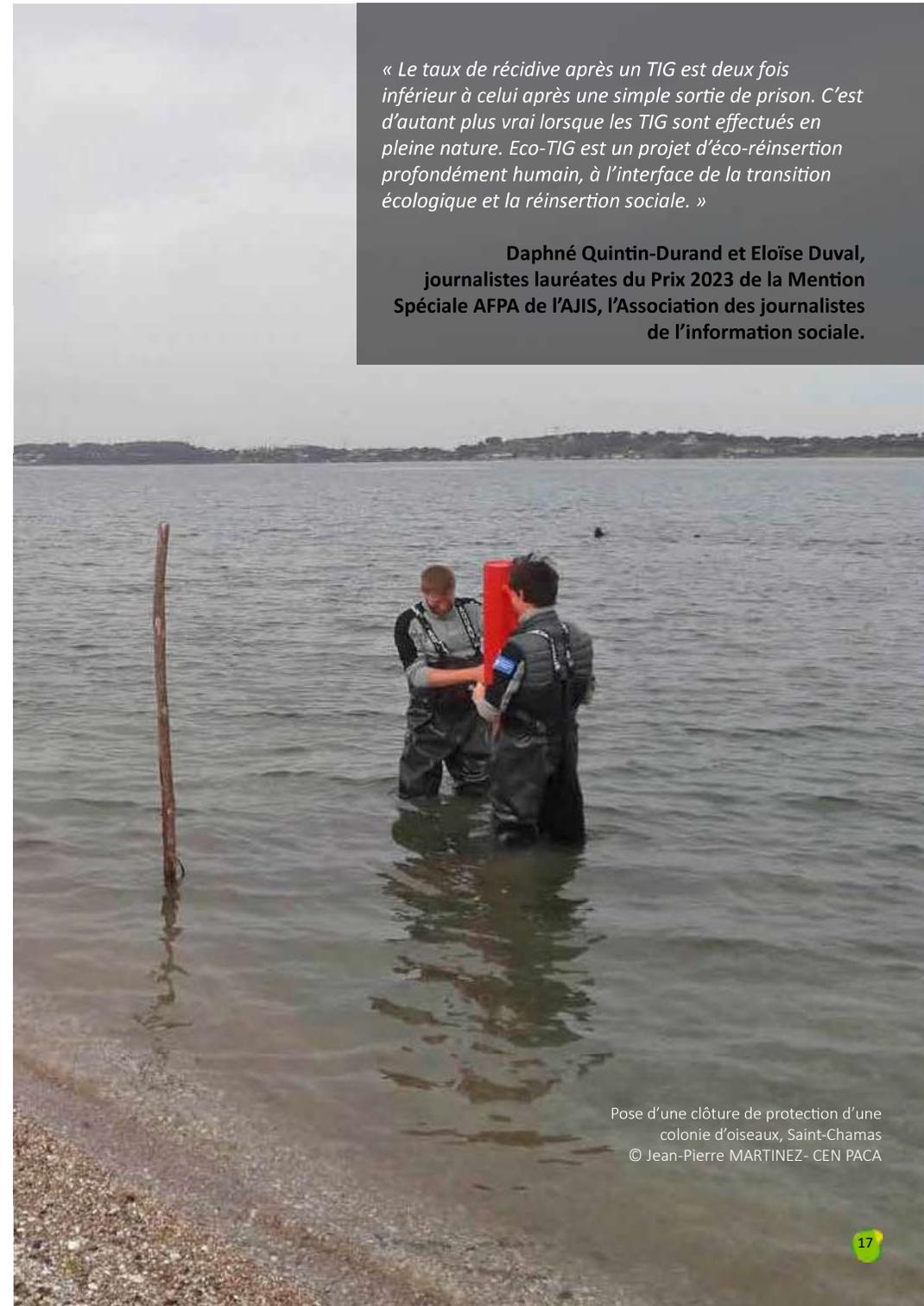
Le Ministère de la Justice est « l'employeur légal » : il assure l'inscription à la Sécurité Sociale et répond de tout dommage qui pourrait être causé par la personne accueillie.

Pour vous aider dans votre projet, plusieurs documents sont téléchargeables sur la page <https://cen-paca.org/decouvrir/les-programmes/projet-eco-tig-provence/> : fiche chantier, convention-type, protocole tribunal judiciaire, rapport d'activité.

LIENS UTILES

<https://www.travail-interet-general.fr/>

<https://cen-paca.org/decouvrir/les-programmes/projet-eco-tig-provence/>



« Le taux de récidive après un TIG est deux fois inférieur à celui après une simple sortie de prison. C'est d'autant plus vrai lorsque les TIG sont effectués en pleine nature. Eco-TIG est un projet d'éco-réinsertion profondément humain, à l'interface de la transition écologique et la réinsertion sociale. »

**Daphné Quintin-Durand et Eloïse Duval,
journalistes lauréates du Prix 2023 de la Mention
Spéciale AFPA de l'AJIS, l'Association des journalistes
de l'information sociale.**

Pose d'une clôture de protection d'une colonie d'oiseaux, Saint-Chamas
© Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA

LEXIQUE

TIG : Travail d'intérêt général

CEN PACA : Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

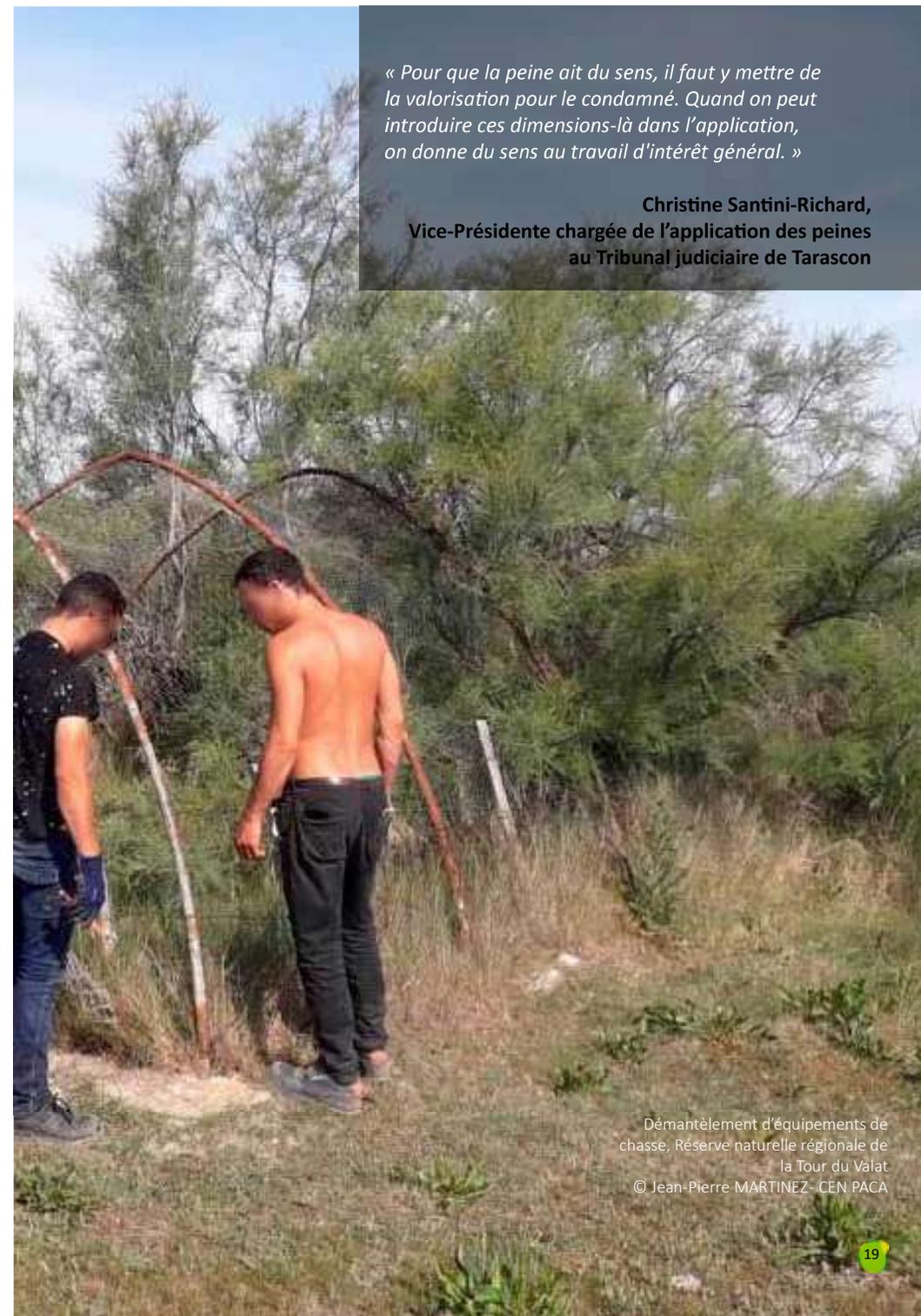
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PPSMJ : Personne placée sous main de justice

SIIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation

CIIP : Conseiller pénitentiaires d'insertion et de probation

ATIGIP : Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle



« Pour que la peine ait du sens, il faut y mettre de la valorisation pour le condamné. Quand on peut introduire ces dimensions-là dans l'application, on donne du sens au travail d'intérêt général. »

Christine Santini-Richard,
Vice-Présidente chargée de l'application des peines
au Tribunal judiciaire de Tarascon

Démantèlement d'équipements de
chasse, Réserve naturelle régionale de
la Tour du Valat
© Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA



**LOCALISATION
DES CHANTIERS
ECO-TIG PROVENCE
2021-2023**

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE



Réserve naturelle nationale ou régionale

PROTECTION FONCIÈRE



Conservatoire du littoral



Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil départemental (Espace naturel sensible)





« Je suis tombé sur une bonne équipe, on a bossé à fond, on avait tous à cœur de finir le boulot. Je ne pensais pas qu'il y avait autant d'oiseaux en Camargue, autant de couleurs. Maintenant je fais plus attention aux oiseaux, aux plantes. La garde de la réserve nous a appris plein de choses, plein de chants d'oiseaux, ça va m'aider pour ma formation en CAP »

Sébastien, PPSMJ

Protection d'une source pour une libellule protégée, Petite Camargue de Saint-Chamas
© Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA



**Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège :
4, avenue Marcel Pagnol
Immeuble Atrium Bât B.
13 100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
Email : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Pôle Bouches-du-Rhône
2 place Léon Michaud
13310 St Martin de Crau
Tél : 04 90 47 02 01

Le Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels



**Conservatoires
d'espaces
naturels**

Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :

